



Assemblée générale

Quarante-neuvième session

8e séance plénière

Mercredi 28 septembre 1994, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Essy (Côte d'Ivoire)

La séance est ouverte à 10 h 35.

Allocution de M. José María Figueres Olsen, Président constitutionnel de la République du Costa Rica

Le Président : L'Assemblée va d'abord entendre une allocution du Président constitutionnel de la République du Costa Rica.

M. José María Figueres Olsen, Président constitutionnel de la République du Costa Rica, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies au Président constitutionnel de la République du Costa Rica, S. E. M. José María Figueres Olsen, et de l'inviter à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Figueres Olsen (*interprétation de l'espagnol*) : Monsieur le Président, le Costa Rica vous salue et vous félicite chaleureusement de votre élection à la présidence de l'Assemblée générale. Nous tenons également à remercier le Secrétaire général, dont les efforts inlassables ont permis à cette organisation de jouer tous les jours un rôle plus dynamique et plus efficace pour promouvoir la paix, la sécurité et le développement.

Nous sommes membres d'une organisation dont le nom évoque l'espoir et les rêves — les Nations Unies —

constituée non pas de nations alignées ou de groupes de pays mais bien d'une famille unique de peuples, unis dans la lutte pour la paix, les droits de l'homme et le développement.

Dans les jours sombres de 1945, lourds de souffrances, de haines et de ruines, les fondateurs des Nations Unies ont créé une organisation avec des objectifs à moyen et long terme. Plutôt que de mettre en place une ligue temporaire de vainqueurs, ils ont agi dans une perspective d'avenir et d'unité. Ils ne pensaient pas seulement à eux; ils pensaient également à leurs enfants et à leurs petits-enfants. Ils pensaient aussi aux enfants de leurs anciens adversaires et de ceux qui étaient restés en marge de la tragédie.

Mon pays s'enorgueillit d'être un des membres fondateurs de cette fraternité. Il est fier également d'avoir fait siens les idéaux des Nations Unies dans l'esprit et la vie quotidienne de notre peuple. Et bien qu'il ne soit ni grand, ni riche, ni puissant, mon pays a le sentiment d'avoir dignement servi la cause de la paix et celle de l'Organisation tant à l'intérieur de ses frontières qu'au-delà.

Malgré les limites inhérentes à un pays petit et pauvre, le peuple du Costa Rica a prouvé qu'il était capable de rêver de faire de grandes choses et de transformer ces rêves

en réalités. Il y a 46 ans, lorsque les Nations Unies en étaient à leur tout début et que le monde venait de sortir des horreurs de la seconde guerre mondiale, un groupe d'hommes et de femmes visionnaires de notre pays ont commencé à rêver d'un monde sans guerre et sans armée, et ont décidé de se mettre à l'oeuvre pour concrétiser ce rêve chez eux. C'est alors que nous avons aboli notre armée et instauré une longue période de croissance économique accompagnée de bien-être social et de stabilité politique. Nous sommes devenus un modèle de développement humain et une force au service de l'abolition de la guerre et de la violence dans notre région. C'est par cette volonté de transformer ce rêve en réalité à l'intérieur de nos frontières que mon pays a apporté sa principale contribution à la cause des Nations Unies.

Aujourd'hui, alors que l'humanité approche d'un tournant décisif pour son évolution, la nécessité de bâtir de nouvelles utopies revêt une urgence extrême. Ce n'est que lorsque brille dans leurs yeux l'éclat du rêve que les êtres humains parviennent à tirer d'eux-mêmes leur meilleure capacité créatrice. Face à l'ampleur des dangers qui la guettent, la communauté internationale doit, plus que jamais, mettre en oeuvre tous les moyens dont elle dispose pour opérer les changements nécessaires.

Nous qui vivons au centre des Amériques, sommes préoccupés par les menaces qui assaillent l'humanité. Nous sommes particulièrement inquiets des tensions croissantes entre les partisans du progrès social et ceux de l'environnement. Il semble par moments que les pays du monde entier se soient donné le mot pour jouer le jeu macabre de l'autodestruction. Tandis que les schémas de production et de consommation du monde industriel font des ravages dans le milieu naturel, la pauvreté qui sévit dans le tiers monde provoque également de graves dégâts pour l'environnement. Il en résulte une détérioration rapide de la base des ressources naturelles, source de toute vie au point de compromettre la survie même de l'humanité. Chaque jour qui passe nous fait prendre un peu plus conscience de ce que le monde ne peut pas continuer sur la voie absurde sur laquelle il s'est engagé.

Face à des dangers aussi considérables, les Nations Unies apparaissent à nouveau au monde comme un rayon d'espoir. En tant que point de convergence des énergies de la communauté internationale, elles ont déjà pris des mesures énergiques en matière d'environnement. Plusieurs de ses institutions multiplient leurs efforts à bien des égards pour mettre en valeur, préserver les ressources mondiales et mettre en place des formes d'organisation sociale compatibles avec la protection des cycles vitaux de la planète. Les

efforts menés par les Nations Unies pendant des décennies sont clairement apparus et se sont cristallisés lors du Sommet de Rio de Janeiro. Action 21 et les Conventions sur la biodiversité et les changements climatiques que mon pays a signés, sont pour une grande part le fruit du travail de l'Organisation.

Alors que la communauté des nations est confrontée à de nouveaux défis, le Costa Rica se déclare à nouveau décidé à jouer un rôle utile. Conscients de nos limites en tant que pays pauvre et petit, nous offrons à nouveau ce que nous avons de meilleur : notre terre et notre volonté collective de construire des utopies et de propager l'espoir. Deux raisons nous poussent à assumer notre rôle dans ces causes mondiales : nous sommes engagés dans le combat mondial pour l'existence et le bien-être du genre humain et nous devons d'urgence ouvrir à notre peuple l'accès à un type de développement qui considère la nature comme une alliée et non comme une ennemie.

Nous reconnaissons aujourd'hui que certains des progrès économiques et sociaux accomplis au Costa Rica au cours des dernières décennies ont gravement détérioré notre environnement. Nos rivières polluées, nos sols érodés et nos forêts en voie de disparition le prouvent lamentablement. Dorénavant, seul un développement durable pourra nous offrir l'abondance et toujours plus de bien-être, génération après génération.

Trop souvent, tout au long de son histoire, l'humanité a choisi la voie de la facilité — celle de la simple croissance économique, du changement superficiel et éphémère et de l'exploitation irrationnelle de l'environnement. Conscient de leurs conséquences déplorables, le Costa Rica entend rester à l'écart de ces mirages. Pour nous, un développement durable est un développement qui respecte les grands équilibres, lesquels, à leur tour, permettent un développement à long terme. Je veux parler des équilibres qui résident dans la stabilité politique, l'équité sociale, la solidarité économique et l'harmonie avec la nature.

Si, au Costa Rica, nous jouissons de la paix, de la démocratie et de la stabilité, c'est grâce en grande partie au fait que, pendant des décennies, nous avons investi de manière soutenue dans les domaines de l'éducation, de la santé et d'autres services pour assurer le bien-être de notre peuple. En supprimant l'armée, nous avons été en mesure de transformer les dépenses militaires en dépenses sociales et d'éviter le danger d'interruptions fréquentes du développement qui se produisent sous les dictatures militaires. Sur la base de ces traditions, nous nous sommes lancés à la conquête de nouveaux et ambitieux objectifs.

Si nous voulons parvenir à des résultats durables nous devons nous attendre à ce que des changements importants soient opérés dans notre manière de vivre; pour cela nous devons libérer les énergies et les volontés contenues dans l'âme de nos concitoyens. C'est pourquoi nous sommes en train de passer de la démocratie représentative à une forme plus complexe de démocratie participative.

Et parce que nous avons choisi le développement durable, nous recherchons des solutions à moyen et à long terme aux déséquilibres économiques qui nous ont touché de façon cyclique au cours des années.

Soucieux de changer la façon dont nous interagissons avec la nature, nous, Costariciens, nous sommes lancés dans un effort ambitieux, fondé sur le consensus social, les travaux de la communauté scientifique et technique et la capacité historique de nouvelles institutions d'État à promouvoir le développement. Il y a plusieurs décennies, lorsque la question de la protection de l'environnement ne figurait pas encore à l'ordre du jour des gouvernements et des organisations internationales, mon pays avait déjà mis au point un système de zones de protection naturelle qui couvre maintenant un quart de notre territoire et qui protège pratiquement toutes les espèces animales et végétales du pays. Aujourd'hui, nous allons encore plus loin et nous travaillons à la mise en place d'un schéma complet qui conjugue la protection de la nature avec l'utilisation productive de la biodiversité tropicale. Dans le cadre de nos efforts visant à vivre en harmonie avec la nature, nous avons tenu compte du fait que la vocation de notre pays relevait essentiellement du domaine forestier; la diminution nette d'oxyde de carbone encouragée par des programmes d'application commune avec les pays développés, l'exportation de bois sur pied et le développement de techniques de reboisement dans les climats tropicaux, figurent parmi les objectifs de ce programme. Ces projets et d'autres font partie d'un plan national qui cherche à réaliser tous les points du Programme Action 21, tel qu'il a été adopté au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro.

En poursuivant ces objectifs parmi d'autres, nous cherchons à faire du Costa Rica un projet pilote de développement durable. Nous espérons être le premier pays en développement à franchir le pas vers le développement durable. Ce rêve est audacieux et ambitieux, comme ceux que nous avons faits au cours des dernières décennies et que nous sommes parvenus à réaliser grâce à nos efforts et à l'aide internationale.

Cette aspiration que nourrit le Costa Rica est également une aspiration qui vaut pour toute la région de l'Amérique centrale. Nous sommes attachés aux efforts centraméricains en vue d'un développement durable, efforts qui sont poursuivis aujourd'hui dans le cadre d'un programme commun dont nous sommes convenus au cours des réunions tenues récemment entre Présidents.

Au cours des années tragiques de crise qu'a traversées l'Amérique centrale, le Costa Rica n'a connu ni guerre ni dictature et n'a pas vu ses libertés menacées. Cependant, notre développement national a été lui aussi limité par le retard, l'injustice et la violence qui ont paralysé toute la région. Aujourd'hui, les Costariciens réaffirment leur conviction que leur destin en tant que nation est indissolublement lié à celui des autres nations de l'isthme.

Le Costa Rica garde un vif souvenir de l'appui précieux que l'ONU a apporté au processus de pacification dans notre région et continue de lui en être reconnaissant. Nous nous souvenons des efforts exceptionnels qu'a déployés alors cette organisation. Avec la mobilisation de ressources importantes et l'élaboration de programmes spécifiques, son action solidaire a eu des conséquences bénéfiques pour l'Amérique centrale d'alors.

Aujourd'hui, la situation est très différente. Dans la région, nous avons mis fin aux conflits fratricides qui ont fait couler le sang pendant des décennies et nous avons ouvert la voie à la réconciliation, à la paix et à la démocratie. Aujourd'hui, le territoire de l'Amérique centrale est bien plus fertile pour y semer des récoltes toujours plus abondantes en développement humain. Nos peuples sont aujourd'hui mieux à même d'édifier un avenir meilleur pour eux-mêmes, et ainsi mieux à même de mettre en place des relations de coopération mutuellement bénéfiques avec les organisations internationales et les pays amis.

L'interdépendance est le signe des temps. Les pays industrialisés ne seront en mesure de maintenir leurs niveaux de vie et de production que s'ils encouragent le développement sur le reste de la planète. Nous les invitons donc à resserrer leurs liens de coopération avec nous afin que l'objectif que vise l'Amérique centrale puisse être partagé et réalisé plus aisément par nos pays.

Malgré d'innombrables difficultés, malgré 40 ans de guerre froide et une multitude de conflits, l'ONU a réalisé un travail sans précédent dans l'histoire.

Le prochain cinquantenaire de l'ONU nous remplit de satisfaction. Jamais auparavant dans l'histoire de l'humanité un effort conjoint pour la paix n'avait été si soutenu; jamais auparavant un effort international n'avait atteint de telles proportions d'universalité.

Nous voudrions toutefois que cette universalité devienne complète et sans exceptions le plus rapidement possible. Le Costa Rica souhaite répéter aujourd'hui qu'il appuie fermement les aspirations légitimes de la République de Chine à Taïwan à collaborer aux efforts de l'ONU. Nous pensons que le peuple de ce pays doit être représenté dans la famille des nations. C'est une réalité et une question que l'Organisation ne peut continuer d'éluder.

Ce proche anniversaire est également un moment propice pour que nous tracions de nouvelles voies pour l'Organisation des Nations Unies afin de pouvoir relever avec succès les nouveaux défis. Nous estimons que les idées que contient à ce sujet l'«Agenda pour la paix» du Secrétaire général revêtent la plus haute importance et nous espérons contribuer à leur réalisation.

Cet Agenda est particulièrement précieux pour la communauté internationale. Son complément naturel, l'Agenda pour le développement, traduit de façon encourageante les nouvelles préoccupations de l'humanité et nous offre de vastes possibilités d'oeuvrer de façon dynamique à l'édification du prochain millénaire.

Certes, beaucoup reste à faire. Si la guerre froide n'existe plus, si une multitude d'États ont rejeté le totalitarisme, il n'en reste pas moins que nous assistons avec horreur à la tragédie du Rwanda, à l'agression contre la Bosnie et à la résurgence des fanatismes ethniques et religieux. Dans notre Amérique, nous sommes contrariés de voir que tous les efforts de la communauté internationale n'ont pas encore permis de trouver une solution à la crise cubaine.

Nous ressentons également de l'indignation devant la violence et l'exploitation dont restent victimes les femmes et les enfants. Nous sommes préoccupés par le progrès constant du trafic des stupéfiants et de la violence qu'il provoque souvent. Nous constatons avec tristesse que la faim et la pauvreté restent une réalité quotidienne pour des millions d'êtres humains en Afrique, en Asie et dans notre Amérique latine.

Mais ces pénibles réalités ne devraient pas affaiblir notre volonté. Divers signaux éclatants nous ont récemment permis de constater que les choses peuvent et doivent se

dérouler différemment. Nous avons ainsi vu la République sud-africaine se débarrasser de manière pacifique d'un régime honteux et se convertir en la mère de tous ses enfants, quelle que soit la couleur de leur peau.

Nous avons vu les Israéliens, les Palestiniens et les Jordaniens labourer le champ de la paix en Terre Sainte. Les premiers pas vers la réconciliation ont été accomplis en Irlande du Nord. Des signes d'apaisement sont perceptibles dans la Péninsule coréenne, et nous sommes convaincus que, par le biais de négociations, le programme nucléaire de la Corée du Nord sera placé sous un contrôle efficace.

Il y a quelques jours à peine, nous avons vu comment les efforts de la communauté internationale ont fini par offrir au peuple haïtien un réel espoir de paix et de démocratie. Le Costa Rica voudrait faire ici une proposition qui lui paraît essentielle au développement humain en Haïti. À cette fin, nous demandons à l'Organisation des Nations Unies de mettre en oeuvre conjointement un programme de démocratisation avec abolition progressive et irréversible de l'armée dans ce pays. Le moment est propice à une telle initiative et, en agissant de la sorte, nous mettrons ce peuple qui a tant souffert à l'abri de nouvelles injustices.

Engagé depuis de nombreuses années dans la lutte contre la pauvreté et le sous-développement, le Costa Rica fonde de grands espoirs dans le Sommet pour le développement social, qui se tiendra au Danemark en mars 1995. Mon pays partage et appuie les objectifs de ce sommet et participera avec enthousiasme à ses activités et à ses projets.

Dans le cadre de la restructuration nationale, nous nous félicitons de la création de l'Organisation mondiale du commerce. Nous sommes convaincus que cela entraînera une meilleure assise juridique dans les relations internationales, une nouvelle ère de coopération économique globale, un plus grand dynamisme commercial et des volumes d'échange plus importants. Pour des pays d'Amérique latine qui, comme le mien, producteurs de bananes sont actuellement en proie à de graves difficultés en raison d'un accès limité aux marchés de l'Union européenne, cette nouvelle instance sera très précieuse. Nous nous félicitons de ce que parmi les thèmes que traitera en priorité cette organisation figurent les liens entre politique commerciale, politique écologique et développement durable.

Le Costa Rica était présent à San Francisco pour exprimer sa foi dans l'avenir du monde. Nous avons été présents pendant plus d'un demi-siècle pour témoigner de notre confiance dans l'ONU. Aujourd'hui, le Costa Rica est présent pour exhorter tous les États Membres à continuer de

regarder l'avenir fermement décidés à oeuvrer avec encore plus de dévouement à la réalisation de l'objectif commun qui est d'assurer le bien-être de nos peuples.

Nous devons avoir foi dans l'avenir. Mais nous devons également travailler à son édification. Changeons donc nos mentalités et imprégnons nos coeurs et notre organisation d'un nouveau sentiment. Adoptons le comportement que nous enseigne un vieux proverbe :

«Crains moins et espère plus; plains-toi moins et respire davantage; parle moins et agis davantage; hais moins et aime plus : ainsi, l'avenir te sourira.»

Le Président : Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier le Président constitutionnel de la République du Costa Rica de la déclaration qu'il vient de prononcer.

M. José Maria Figueres Olsen, Président constitutionnel de la République du Costa Rica, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président : Le premier orateur dans la reprise du débat est le Secrétaire d'État aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, S. E. M. Douglas Hurd, à qui je donne la parole.

M. Hurd (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de vous adresser mes très chaleureuses félicitations pour votre élection au poste de Président. L'Assemblée n'aurait pu faire un choix plus judicieux. Je vous adresse mes meilleurs voeux de succès dans votre travail.

Nous commémorerons dans quelques mois le cinquantième anniversaire de la naissance de l'Organisation des Nations Unies. Elle représente l'expression la plus achevée que l'homme ait jamais formulée du désir ancien d'échapper à la guerre et d'instaurer une paix durable.

Lors de la création de l'Organisation des Nations Unies à San Francisco, il y a 50 ans, la menace d'une guerre nucléaire entre les superpuissances commençait déjà à projeter son ombre sur le monde. Cette ombre est aujourd'hui dissipée, aussi pouvons-nous tous vivre et dormir dans une atmosphère de plus grande sécurité. Cependant, à mesure que cet anniversaire approche, nous sommes tous

plus conscients des souffrances et des destructions qui défigurent toujours des régions de la quasi-totalité des continents du monde. Si les menaces à la paix et à la sécurité internationales sont plus diffuses et peut-être moins graves qu'elles ne le furent, elles n'en sont pas moins réelles et tragiques pour ceux qui les endurent.

Dans une certaine mesure, la déception naît d'attentes exagérées. On a encore tendance à penser à l'ONU comme s'il s'agissait d'un vaste palais de l'ordre mondial magnifiquement descendu du ciel il y a 50 ans. Si nous le croyions, alors la moindre vitre cassée dans ce palais, la moindre porte ou le moindre pilier sali ou endommagé, seraient ressentis comme une honte et un scandale.

Mais, bien entendu, l'ordre mondial ne descend pas du ciel au moment de la signature d'une charte. Les choses ne se passent pas du tout ainsi. L'ordre mondial est laborieusement bâti, brique après brique. Parfois le vent et les intempéries détruisent ce qui a déjà été édifié. Mais les bâtisseurs ne peuvent se laisser aller au découragement — et les bâtisseurs, c'est nous tous. Ils doivent réparer; ils doivent reconstruire; ils doivent espérer que progressivement les progrès l'emporteront sur les échecs.

Des progrès ont été récemment accomplis, qui ont été considérables, au-delà même de toute attente. Quiconque était présent à l'Union Buildings à Pretoria, au mois de mai, n'a pu qu'être ému par la naissance de la nouvelle Afrique du Sud. La bonne volonté et la détermination joyeuse de tous les Sud-Africains ce jour-là étaient, me semble-t-il, une merveilleuse réfutation du cynisme qui si souvent affaiblit notre travail.

Et c'est ce qui se reproduit alors que le processus de paix se renforce au Moyen-Orient.

Dans une partie de mon pays, nous verrons peut-être — et je l'espère ardemment — cesser les tueries et s'évanouir peu à peu les craintes, à la suite du processus entamé par les Gouvernements britannique et irlandais conformément à la Déclaration de Downing Street sur l'Irlande du Nord.

En Europe — à Chypre, dans l'ex-Yougoslavie, en Géorgie — les Nations Unies ont aidé tout au moins à endiguer sinon à résoudre des conflits profondément enracinés. Les problèmes les plus difficiles qui se posent dans le monde continuent d'être laissés devant votre porte, Monsieur le Secrétaire général, comme l'étaient autrefois les nouveau-nés devant la porte de certains monastères médiévaux. Il n'est donc pas surprenant que malgré tous les

efforts que font 77 000 hommes et femmes qui servent dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies sur le terrain, notre organisation connaisse des échecs aussi bien que des succès.

Comme cela est courant dans notre société médiatisée, les grands titres ont été dominés par les revers, dont certains sont assurément tragiques. Au Rwanda, les efforts des Nations Unies n'ont pas pu éviter le génocide. En Somalie, il apparaît que nos efforts ont été en fait rejetés par un peuple qui semblait, et semble toujours, à l'évidence, avoir besoin d'aide.

Un mot sur la Bosnie. Ces derniers mois, Dieu merci, la paix s'est fait sentir en Bosnie. C'est une paix fragile, incertaine, mal définie, souvent interrompue, mais qui est quand même préférable à la situation antérieure. Par la force des choses, nous parlons tout le temps de la Bosnie. Le débat, notamment dans cet édifice, sur l'embargo des Nations Unies sur les armes a parfois semblé plus enflammé que les combats sur le terrain. Assurément, les efforts diplomatiques ont été décevants. Et je peux comprendre ceux qui croient que le retour à des combats, même des combats à mort, serait préférable à l'enchevêtrement des négociations et des compromis qui semblent parfois devoir durer à tout jamais.

Cependant, je ne suis pas de cet avis. Nous devrions apprécier, nous devrions construire sur les progrès réalisés; nous devrions apprécier les vies qui ont pu être sauvées grâce à la réduction des combats sur le terrain. Peut-être pouvoir nous voir maintenant plus clairement que la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) joue un rôle essentiel dans la protection des civils et empêcher l'armée serbe bosniaque de gagner encore du terrain. Qui pourrait croire ici que Gorazde, Srebrenica ou Zepa seraient toujours aux mains du Gouvernement bosniaque sans le courage et le dévouement des forces de la FORPRONU?

La FORPRONU n'est en mesure de fonctionner que si elle garde des contacts avec toutes les parties au combat. Elle cesserait de l'être si les membres importants de l'Organisation des Nations Unies réarmaient l'une des parties; la FORPRONU serait alors considérée comme partie à la guerre. Elle n'est ni mandatée ni équipée à cette fin. Notre Secrétaire général a épousé ce point de vue, et comme l'a dit, à bon droit, le Commandant des forces des Nations Unies en Bosnie: «Nous ne sommes pas venus ici pour mener une guerre de l'intérieur de véhicules peints en blanc».

Je me félicite donc de la décision que nous a communiquée hier le Président bosniaque, la décision d'accepter le fait que ce n'est pas le moment de lever l'embargo sur les armes. Et cette décision de la Bosnie permet à la FORPRONU de poursuivre sa mission. Nous avons déjà dit que si les Serbes de Bosnie ne se joignaient pas au processus de paix et n'acceptaient pas la carte présentée par le Groupe de contact, notre approche actuelle n'offrirait plus aucun recours. La levée de l'embargo sur les armes pourrait devenir inévitable, comme nous l'avons dit à Genève en juillet, et, dans ces circonstances, la FORPRONU devrait se retirer. Mais ce ne serait pas une bonne politique. Ce serait, en fait, une politique de désespoir, une politique qui, comme le Roi Lear de Shakespeare :

«dit au vent de souffler la terre dans la mer, pour que les choses changent ou cessent.» (*Le Roi Lear, Acte III, sc. 1, l. 5*)

Une solution réelle au conflit, dépend comme toujours de ceux qui combattent. De l'extérieur, nous devons continuer à montrer à toutes les parties que le moyen de progresser passe par l'accord politique et non par une nouvelle action militaire. Il y a un plan de règlement, le plan de règlement du Groupe de contact, sur la table des négociations. Ceux qui le refusent, ceux qui continuent à faire la guerre doivent être isolés et soumis à des pressions constantes, voire accrues. À ceux qui coopèrent efficacement avec le plan de paix international, en actes et non pas seulement en paroles, il faut reconnaître le bien-fondé de cette coopération.

Je dois dire quelques mots pour répondre aux observations faites hier par le Président de l'Argentine à propos du contentieux sur les îles Falkland. Le Président Menem a eu raison — et je suis heureux qu'il l'ait fait — de parler de la coopération croissante entre le Royaume-Uni et l'Argentine dans plusieurs domaines. En fait, cette coopération marque aujourd'hui nos relations bilatérales. Et nous espérons vraiment et sincèrement que les progrès que nous avons accomplis ensemble ne seront pas inversés.

Nous avons une opinion parfaitement claire quant à la souveraineté britannique sur les îles Falkland et les autres territoires dépendant du Royaume-Uni dans l'Atlantique Sud. Nous avons donc été préoccupés par la récente incorporation dans la Constitution argentine d'une nouvelle clause dont a parlé le Président Menem. Il nous semble que dans ces îles Falkland, tout comme en Irlande du Nord, nous devons entendre les vœux des populations concernées. En fait, il serait inconcevable pour nous comme pour

l'Organisation des Nations Unies d'agir autrement. Cet organe a entendu les vœux des habitants des îles exprimés encore tout récemment par leurs représentants élus qui sont venus aux Nations Unies pour le débat au Comité des Vingt-Quatre, en juillet dernier.

Il y a donc une divergence. Mais malgré celle-ci, nous avons engagé un dialogue avec le Gouvernement argentin sur les pêcheries et le développement des ressources pétrolières. Nous sommes impatients de reprendre, dans un avenir proche, les discussions avec les autorités argentines portant sur un nouvel accord relatif à la pêche et sur la mise en valeur d'éventuelles ressources en hydrocarbures sur le plateau continental de l'Atlantique Sud. Nous sommes également en train de débattre de la proposition bienvenue, faite par l'Argentine, de déminer les Falkland. Cela me semble la voie rationnelle et logique à suivre pour intensifier les progrès dont le Président argentin a parlé.

Pour revenir à l'Organisation, elle est souvent la cible des critiques parce qu'elle n'est pas en mesure de résoudre tous les problèmes déposés devant sa porte. Nous savons tous que les domaines ne manquent pas où les travaux exécutés par l'Organisation des Nations Unies ici à New York, et surtout, là où l'Organisation et ses institutions agissent sur le terrain, pourraient être améliorés. Les mesures prises jusqu'ici ne sont qu'un début, rien de plus.

Mais une machine ne fonctionne pas sans carburant. L'Organisation des Nations Unies ne peut fonctionner qu'avec le carburant que nous, les États Membres, lui fournissons. Donc, lorsqu'elle échoue, nous ne devons pas prétendre que la faute est imputable au système. Elle incombe à chacun de nous. L'échec des Nations Unies est notre propre échec, c'est donc à nous de prendre des mesures. Par exemple, les souffrances des réfugiés rwandais ne seront pas soulagées si les États Membres se contentent de se tenir la tête entre les mains. Leurs mains devraient être prêtes à plonger dans leurs poches pour fournir ce qui est nécessaire à l'allègement de ces souffrances.

La diplomatie préventive est idéale. Mais souvent elle ne suffit pas. Nous devons nous préparer à faire face à de nouvelles demandes de «Casques bleus». Il existe des façons pratiques de mieux répondre à cette demande : premièrement, en veillant à tirer les leçons de nos expériences en matière de maintien de la paix; deuxièmement, en prenant des mesures concrètes pour améliorer notre capacité de maintien de la paix, notamment en Afrique; et troisièmement, en procédant à une réforme de notre système financier.

Je voudrais dire un mot sur le maintien de la paix. Il est souvent impossible de prédire, dès le début d'une mission, les demandes ou les dangers auxquels se heurteront les forces des Nations Unies. Dans certaines limites, elles doivent être prêtes à improviser. Mais laisser leur rôle passer du maintien de la paix à des prises de position dans une guerre entraîne des risques considérables pour les forces elles-mêmes, pour le processus politique qu'elles appuient et pour la capacité des Nations Unies d'envoyer des Casques bleus ailleurs. Cela sape la volonté des États Membres de fournir des troupes. Donc, en prenant la décision de contribuer à une opération des Nations Unies, les pays doivent avoir l'assurance que leurs troupes appuieront la paix et ne deviendront pas partie à la guerre.

À cet égard, le Rwanda a constitué un test et nous nous sommes trouvés sur le moment dans l'attente d'une réponse. La question n'était pas vraiment de savoir si les Nations Unies auraient dû envoyer une force d'intervention pour arrêter les combats — ce qu'elles ne pouvaient évidemment pas faire, — mais si elles étaient en mesure de trouver les moyens, les hommes et l'équipement pour une force destinée à protéger la population civile. Il est tragique de constater que cela a pris beaucoup trop de temps.

Telle est la dernière leçon qu'il nous faut retenir. Il me semble qu'il ne s'agit pas maintenant d'une question de volonté, vu qu'on se montre bien plus disposé aujourd'hui qu'autrefois à envisager une intervention sur le terrain pour atténuer ou prévenir une catastrophe humanitaire. Ce n'est pas tellement la volonté — la volonté intellectuelle — qui manque, mais bien les ressources, le savoir-faire, et la capacité de réagir rapidement.

Vous-même, Monsieur le Secrétaire général, avez souligné ce point à plusieurs reprises, et j'aimerais rendre hommage à la patience et à la persévérance avec lesquelles vous avez insisté sur ce point et voulu nous sensibiliser sur ces vérités tout en nous incitant à l'action et aux solutions pratiques. J'approuve ce que vous avez dit à plusieurs occasions : nous devons travailler plus et vite pour venir à bout des obstacles essentiellement pratiques.

Nous, Britanniques, continuerons de contribuer de manière pratique. Il y a 4 000 bérets bleus britanniques — hommes et femmes — déployés de la Géorgie au Rwanda, ce qui aurait été considéré comme inconcevable il y a encore 10 ans. Des experts britanniques sont détachés au Siège de l'Organisation des Nations Unies. La rapidité avec laquelle le Département des opérations de maintien de la paix a su faire face à la demande sans cesse croissante fut impressionnante. Le développement du personnel militaire

professionnel au Siège de l'ONU a été particulièrement apprécié. Tout comme a été appréciée la tendance à renforcer le personnel des Nations Unies par des personnes en position de détachement. Mais il sera également vital d'aider à renforcer notre capacité de réagir rapidement dans des régions où elle s'avère insuffisante. À la lumière de l'expérience, l'Afrique devrait constituer une priorité.

Le besoin de l'Afrique en forces de maintien de la paix est évident : près de 40 % de l'ensemble des forces de maintien de la paix des Nations Unies sont déployées en Afrique. L'Afrique a besoin de la paix. Cela est tout à fait certain, vu que seule une situation de paix peut permettre aux Africains de trouver leurs propres solutions à leurs problèmes. Les événements remarquables qui se sont produits au début de cette année en Afrique du Sud l'ont bien démontré.

Nous saluons les efforts de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) en vue de développer une approche cohérente pour la prévention de conflits. Ils méritent notre plein appui. Mais l'OUA a indiqué que ses ressources sont insuffisantes. J'estime que les Nations Unies doivent répondre. En mettant sur pied une structure cohérente de systèmes de soutien, allant de l'alerte avancée et de la diplomatie préventive jusqu'au déploiement humanitaire et de maintien de la paix sur le terrain, nous pouvons faire en sorte que les compétences et les ressources puissent être mobilisées dès que le besoin s'en fait sentir, et non pas après des mois.

De quoi s'agit-il? Tout d'abord, cela signifie l'existence d'un système d'alerte avancée. Tous les conflits ne peuvent être prévus. Certains sont déclenchés par un assassinat, un coup d'État, ou tout autre événement soudain. Il nous arrive aussi et plus fréquemment d'observer des situations explosives : des rivalités en ce qui concerne les terres et les ressources, des divergences ethniques ou religieuses, la dégradation continue de l'ordre public, des réponses irréfléchies de la part de gouvernements centraux. Il nous faut un mécanisme d'information et d'analyse d'événements de ce genre, de contrôle régulier de points chauds et de décision quant à l'opportunité de recourir à la diplomatie préventive.

En second lieu, cela veut dire une capacité de réagir, en d'autres termes d'intervenir diplomatiquement avant le déclenchement des hostilités. À l'heure actuelle, nous n'avons pas cette capacité. La Grande-Bretagne et la France — ainsi que nous l'avons annoncé l'an passé — ont offert leur aide, en proposant les services de diplomates expérimentés ainsi qu'un appui et des équipements. Un cadre institutionnel est indispensable. En Europe, nous avons la

Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), qui agit conformément à des principes approuvés et qui est intervenue, par exemple, en Ukraine, en Moldova et dans les États baltes pour tenter d'aider les parties à résoudre leurs différends avant tout recours aux hostilités. L'OUA a sa propre expérience en matière d'action préventive et elle devrait être au coeur d'efforts plus importants en Afrique. Ma proposition est que les Nations Unies aident l'OUA et les pays africains à partager cette expertise et créer des mécanismes agréés pour la diplomatie préventive en Afrique.

Mais, en troisième lieu, cela ne sera pas toujours suffisant. La demande continuera d'exister pour les compétences en matière de maintien de la paix. Il nous faut mettre sur pied les capacités requises en Afrique. De nombreux pays africains contribuent déjà substantiellement au maintien de la paix tels que, parmi d'autres, le Ghana, l'Égypte, le Botswana, le Zimbabwe et la Zambie. Mais nous savons tous que les Nations Unies n'ont pas pu se déployer en Afrique avec la rapidité et l'efficacité requises.

Aussi, je propose que sous les auspices des Nations Unies, un certain nombre d'établissements formant du personnel militaire en Afrique deviennent des centres spécialisés dans le maintien de la paix; en d'autres termes, ils devraient dispenser une formation en doctrines et disciplines de maintien de la paix, ainsi qu'en médiation et règlement de conflits.

Il est également indispensable de renforcer la capacité physique pour que l'intervention puisse être rapide lorsqu'elle s'avère nécessaire. Ceci requiert l'existence de bases de logistique des Nations Unies telles que celles qui existent déjà en Europe, qui permettent de stocker le matériel et d'assurer qu'il sera rapidement disponible, avec des équipes mobiles de logistique rapide, fournies par des États Membres en vue d'aider à maintenir les équipements en bon état et d'assurer une formation et un appui sur place dans le domaine de l'entretien. Là encore, la leçon du Rwanda est claire. Ces centres nécessiteront également du personnel du siège en vue d'identifier et de corriger les insuffisances en matière de logistique, faire des recommandations en matière de cartographie ou de communications, et conseiller les pays qui fournissent ou pourraient fournir des contingents.

Il ne s'agit pas là de propositions pour un dispositif nouveau et considérable. Il nous faut un cadre au sein duquel les ressources existantes, la capacité pratique et le savoir-faire peuvent être mobilisés. Nous appuierons vigoureusement un tel effort. D'autres discussions s'imposent, surtout parmi et avec les pays africains. Nous apprécierions

de telles discussions très prochainement, ici à New York, en vue d'approfondir ces idées, d'entendre celles que d'autres pourraient avancer, et de prendre rapidement une série de mesures pratiques.

Il reste enfin le problème de l'argent. Comme vous nous le rappelez à juste titre, Monsieur le Secrétaire général, l'ONU réalise des miracles vu les ressources limitées dont elle dispose. Cette situation ne peut pas durer. Elle doit pouvoir, entre autres, payer les forces de maintien de la paix. Rien de solide ne pourra se faire en ce qui concerne les opérations des Nations Unies si nous n'agissons pas aujourd'hui pour assurer à long terme une base saine et durable aux finances de notre organisation.

Les principes n'ont pas besoin d'être radicalement modifiés, mais il nous faut une réelle mise à jour de la manière de calculer les contributions. Le système actuel fut adopté en 1973. De grands changements ont eu lieu. Aujourd'hui, personne ne proposerait que les États dont le revenu par habitant dépasse la moyenne, bénéficient d'une réduction de 80 % sur leurs contributions au maintien de la paix. En outre, personne ne suggérerait que les réductions accordées à tous les États Membres nouvellement indépendants soient prises en charge par cinq pays dans le cadre d'arrangements dont on ne voit pas la fin. Mais c'est là le système actuel, et cela fait que des pays payent trop et d'autres pas assez. Par conséquent, ces anomalies doivent cesser. Aller vers un système basé sur la capacité relative de payer, avec un ajustement automatique en cas de circonstances particulières, affecterait peu la plupart des pays, mais ce serait au moins une base juste et équitable, assurant ainsi à l'ONU une viabilité — et donc une vitalité — durable.

Pour ce qui est du Conseil de sécurité, il est normal que la question de sa réforme soit débattue, et j'estime qu'il est dans l'intérêt des Nations Unies d'aborder le problème de l'élargissement en temps opportun. Nous aimerions maintenir l'élan qui caractérise ces discussions.

Le cinquantième anniversaire, l'année prochaine, sera une bonne occasion de débat. Nous travaillerons résolument pour une issue positive sur l'élargissement comme sur la transparence, et les récents arrangements informels en vue d'améliorer les consultations sur le maintien de la paix entre le Secrétariat, le Conseil de sécurité et les pays qui fournissent des contingents, devraient être développés davantage.

Nous devrions nous assurer que le Conseil est représentatif, tout en évitant un élargissement trop important de nature à porter atteinte à son efficacité. Si un consensus peut être trouvé, il est alors clair qu'il y a des pays qui, eu

égard à leurs intérêts mondiaux et à leur contribution à la sécurité internationale et aux opérations des Nations Unies, devraient être invités à accepter les responsabilités de membre permanent.

Je me suis attaché aujourd'hui à évoquer la façon dont nous faisons face aux crises et désamorçons les tensions. Mais, bien sûr, ce n'est que quelques-uns des défis que doit relever notre organisation. Le trafic des stupéfiants et le crime international qui l'accompagne sont d'autres menaces à notre sécurité et à notre bien-être. Nous devons raviver l'énergie de tous ceux qui s'efforcent d'organiser la coopération pour lutter contre ces menaces et les encourager dans ce sens. Je crois, en effet, que nous devrions appuyer plus particulièrement le Programme des Nations Unies pour la lutte contre la drogue. Ce programme sera la le fer de lance de tous les efforts faits dans ce domaine à travers le monde. Une fois de plus, l'Organisation des Nations Unies est notre meilleure ressource pour venir à bout d'une menace qui pèse sur le monde entier.

Pour terminer, j'ajouterai que sans nous tromper nous pouvons dire que l'Organisation des Nations Unies est indispensable. Ce n'est pas un palais de verre parfait, mais le meilleur édifice dont nous disposons, même si le vent continue de s'engouffrer violemment par ses failles et ses malfaçons. Nous avons tous le devoir de réparer, d'entretenir et de bâtir du neuf.

L'an prochain, nous évoquerons à juste titre les réalisations de l'ONU, dont la liste est longue. Mais il faudra aussi penser à ce qui reste à faire. Cela nous incitera à faire preuve de la même clairvoyance, de la même force et de la même détermination que les fondateurs de l'Organisation des Nations Unies, et à obtenir, je l'espère, des résultats d'une valeur égale au cours des 50 prochaines années.

Le Président : L'orateur suivant est le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la Chine, S. E. M. Qian Qichen.

M. Qian Qichen (Chine) (*interprétation du chinois*) : Monsieur le Président, permettez-moi de commencer par vous adresser mes chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. J'ai la conviction

que grâce à votre haute compétence et à votre riche expérience vous accomplirez remarquablement la noble mission qui vous est confiée. Je voudrais également exprimer mon admiration et ma gratitude à M. Samuel Insanally pour l'apport actif qu'il a fait en sa qualité de Président de la session précédente.

À cette occasion, j'aimerais souhaiter chaleureusement la bienvenue, avec l'expression de mes vives félicitations, à la délégation de l'Afrique du Sud venue participer aux travaux de la présente session. Notre certitude est que sous la conduite du Président Nelson Mandela la nouvelle Afrique du Sud, marquée par l'unité, la démocratie et l'égalité des races, pourra contribuer activement à la paix et au développement en Afrique comme dans le reste du monde.

À l'heure actuelle, notre monde est toujours sujet à de profondes mutations. Il évolue à un rythme accéléré vers la multipolarisation; les éléments économiques jouent un rôle grandissant dans les relations internationales; et la tendance à la détente représente le courant principal de la situation mondiale d'à présent. Cependant, l'hégémonisme et la politique du plus fort subsistent, les points chauds de la dimension régionale apparaissent les uns après les autres, et les divers facteurs d'instabilité ne font que s'accroître, si bien que la conjoncture internationale se révèle encore plus complexe et instable. Le maintien de la paix, le renforcement de la coopération et la promotion du développement demeurent les problèmes majeurs auxquels le monde doit faire face.

Comment s'y prendre pour apaiser les points chauds régionaux et régler de manière adéquate les litiges internationaux? C'est une question patente qui se pose dans la situation internationale d'aujourd'hui. La collectivité des nations, qui a manifesté une préoccupation générale à ce sujet, a tenté les approches de tous ordres afin d'y trouver une solution. L'expérience démontre que les façons d'agir telles que l'intervention dans les affaires intérieures d'autrui, l'exercice de pressions, l'application de sanctions, voire même le recours à la force, loin d'aider au règlement des problèmes, n'ont pour effet que de les rendre plus compliqués et plus difficiles à dénouer définitivement. La seule voie juste et efficace à suivre pour la communauté internationale et les organisations régionales, c'est d'exhorter, dans l'esprit de préserver la paix et la stabilité régionales, les parties directement concernées à entamer un dialogue et à négocier une solution acceptable pour tous. La percée réalisée dans le processus de paix au Moyen-Orient et les progrès marqués sur la voie du règlement du problème nucléaire en Corée en fournissent des preuves éloquentes.

Si les opérations de maintien de la paix des Nations Unies ont pu jouer un certain rôle positif, elles n'ont pas toutes été couronnées de succès. Il convient donc de synthétiser les expériences acquises et d'en dégager les leçons qui s'imposent. Nous estimons depuis toujours que ces opérations doivent s'effectuer en se conformant strictement à la Charte des Nations Unies et aux principes fondamentaux régissant les relations internationales et avec l'assentiment et la coopération de toutes les parties en cause. Il importe d'adopter, dans l'accomplissement de telles missions, une attitude équitable et impartiale. Qu'il s'agisse d'une opération de maintien de la paix ou d'une aide humanitaire, on ne doit en aucun cas s'ingérer dans les affaires intérieures d'autrui, et encore moins recourir à la force ou se mêler au conflit opposant les diverses parties. Le sort qu'a connu la force onusienne de maintien de la paix en Somalie doit servir d'avertissement.

Devant cette assemblée, je tiens à souligner en particulier que le moyen essentiel permettant de prévenir les conflits entre États consiste à respecter scrupuleusement les cinq principes de la coexistence pacifique. Le respect mutuel de la souveraineté et de l'intégrité territoriale, la non-agression mutuelle, la non-intervention mutuelle dans les affaires intérieures, l'égalité et les avantages réciproques et la coexistence pacifique sont les cinq principes que la Chine, l'Inde et le Myanmar ont pris conjointement l'initiative de formuler voici déjà 40 ans. Par la suite, leur esprit a été successivement illustré dans les 10 principes de la Conférence de Bandung, mis au point en commun par les pays d'Asie et d'Afrique, ainsi que dans les objectifs et principes que se sont assignés l'ANASE et d'autres organisations régionales des pays en développement. L'histoire des 40 dernières années prouve que les cinq principes de la coexistence pacifique sont doués d'une grande vitalité. Dans la mesure où les pays du monde observent ces principes, ils peuvent vivre en bons termes et mener une coopération mutuellement bénéfique, quels que différents que soient leurs systèmes sociaux, leurs idéologies, leurs valeurs et leurs croyances religieuses. Par contre, si on les enfreignait, il se produirait des frictions, des confrontations, voire même des conflits armés. Dans ce monde qui offre un aspect si diversifié, nos sociétés ne peuvent coexister en bonne intelligence et se développer en commun qu'en adhérant à ces cinq principes et en recherchant un terrain d'entente par-delà les divergences. Il n'y a pas d'alternative à cet égard.

Durant la période de la guerre froide, la course aux armements nucléaires de grande envergure menée par les deux superpuissances a occasionné une accumulation colossale d'armes nucléaires, et l'ombre de la menace de guerre nucléaire a ainsi plané pendant longtemps sur les peuples

des divers pays. La situation internationale a connu des changements considérables. Non seulement il est possible de conjurer une nouvelle guerre mondiale, mais en outre la chance s'avère plus grande de réaliser l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires et d'épargner à tout jamais les risques de guerre nucléaire à l'humanité.

La Chine s'est toujours prononcée pour l'interdiction complète et la destruction de toutes les armes de destruction massive. Le Gouvernement chinois juge nécessaire de conclure, à l'instar des conventions sur l'interdiction complète des armes biologiques et chimiques, une convention sur l'interdiction complète des armes nucléaires. En tant que partie contractante du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Chine est favorable à sa prorogation. Mais, de toute évidence, le renouvellement du Traité ne suffit pas à lui seul. Afin d'éviter à jamais la menace de guerre nucléaire à l'humanité et d'atteindre graduellement l'objectif de créer un monde sans armes nucléaires, voilà ce que le Gouvernement chinois préconise.

Que tous les pays disposant d'armes nucléaires déclarent inconditionnellement qu'ils ne seront pas les premiers à recourir aux armes nucléaires et entament immédiatement des négociations pour conclure un traité sur le non-recours en premier aux armes nucléaires les uns comme les autres.

Que les efforts pour la création de zones dénucléarisées soient appuyés. Tous les pays nucléaires doivent s'engager à ne pas utiliser les armes nucléaires ou menacer de les utiliser contre les pays non nucléaires et les zones dénucléarisées.

Que des négociations soient ouvertes en vue de la conclusion, au plus tard en 1996, d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires.

Que les principaux pays nucléaires mettent en application, à la date prévue, les dispositions des traités de désarmement nucléaire existants et continuent à réduire massivement leurs armements nucléaires.

Que soit négociée une convention sur l'interdiction de la production de matières fissiles aux fins de la fabrication d'armes nucléaires.

Que soit signée une convention sur l'interdiction complète des armes nucléaires. Tous les pays nucléaires doivent prendre l'engagement de détruire totalement les armes nucléaires et de le faire sous un contrôle international effectif.

Enfin, parallèlement aux efforts pour la prévention de la prolifération des armes nucléaires et la promotion du processus de désarmement nucléaire, une impulsion active doit être imprimée à la coopération internationale dans le domaine de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Ces points, liés les uns aux autres, constituent, à nos yeux, un processus de désarmement nucléaire complet auquel tous les pays, qu'ils soient nucléaires ou non nucléaires, ont le droit de participer pleinement.

Puisque l'humanité a su, au XXe siècle, fabriquer l'arme nucléaire et entreprendre d'exploiter l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, nous sommes convaincus qu'elle sera tout à fait capable, au XXIe siècle, de parvenir à l'interdiction complète et à la destruction totale des armes nucléaires et d'utiliser, dans divers secteurs, l'énergie nucléaire pour favoriser le bien-être dans le monde. À l'approche du nouveau siècle, nous sommes disposés à travailler de concert avec les autres pays nucléaires, ainsi que les nombreux pays non nucléaires, pour paver la voie menant à ce noble objectif et contribuer, comme il se doit, à sa réalisation totale.

Accorder la priorité à l'économie est devenu, à l'heure actuelle, un courant international. Tous les pays du monde attachent une haute importance à l'épanouissement de leurs économies nationales et à l'intensification de la coopération économique à l'échelle planétaire. Cette année, l'économie mondiale a enregistré une reprise d'activité. L'Asie orientale a vu son économie maintenir une croissance rapide. Toutefois, le développement économique manque d'équilibre entre les différentes parties du globe. Ce qui est préoccupant, notamment, c'est de voir que l'appauvrissement d'un certain nombre de pays en développement s'est encore aggravé. Afin de promouvoir le développement commun des divers pays, il faut, à notre sens, que dans les relations économiques internationales la page soit tournée sur le protectionnisme et les politiques commerciales discriminatoires. Les arrangements sur le commerce multilatéral mondial, de même que la coopération économique et commerciale régionale, ne doivent pas être fermés mais se réaliser selon les principes de l'ouverture sur l'extérieur, de l'égalité et des avantages réciproques.

L'Organisation mondiale du commerce, qui sera mise sur pied l'année prochaine, devra être, dès sa naissance,

une instance commerciale largement représentative, ouverte et basée sur l'égalité et les bénéfices réciproques.

L'économie mondiale forme aujourd'hui un tout, dont les divers éléments dépendent les uns des autres. Les pays développés sont tenus de redoubler d'efforts pour aider réellement à la prospérité économique des divers pays et au renforcement de la coopération économique internationale. À cet effet, ils doivent commencer par prendre des mesures efficaces pour ouvrir les marchés aux pays en développement, leur accorder des fonds pour le développement, leur transférer des technologies, alléger le fardeau de leur endettement et augmenter l'aide au développement. Cela ne servira pas seulement la relance économique, la stabilité sociale et l'éradication de la pauvreté des pays en développement, mais favorisera aussi la reprise économique des pays développés eux-mêmes. La communauté internationale, y compris l'Organisation des Nations Unies, est appelée à prêter une plus grande attention au problème du développement et, notamment, à jouer un rôle positif dans la promotion de la prospérité des pays en développement. En vertu des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, le Secrétaire général nous a présenté, cette année, un rapport sur l'Agenda pour le développement. Nous tenons à exprimer notre appréciation à cet égard, et espérons que l'examen de l'Agenda aura pour résultat d'insuffler une nouvelle vitalité à la croissance de l'économie mondiale et à la coopération internationale.

Le Gouvernement chinois a centré les activités de tout le pays sur l'édification économique et a fait de la réforme et de l'ouverture une politique d'État fondamentale. Il a pris, dans le courant de cette année, une série de nouvelles mesures d'importance majeure en vue d'approfondir la réforme et d'élargir l'ouverture sur l'extérieur, et notre économie nationale a pu ainsi se développer de façon soutenue, rapide et régulière. Pendant les six premiers mois de l'année en cours, le produit intérieur brut de la Chine a augmenté de 11,6 %, le volume du commerce extérieur de 25,5 %, et le montant déjà versé des investissements étrangers de 54,9 % par rapport à la même période de l'année passée. La Chine étendra davantage son ouverture tous azimuts et travaillera, comme par le passé, pour apporter sa contribution à l'épanouissement de l'économie mondiale. À l'heure qu'il est, elle oeuvre activement au rétablissement prochain de son statut d'État contractant du GATT. La solution du problème de sa réintégration dans cette instance commerciale internationale répondra aussi bien à ses intérêts qu'à ceux du monde entier. De même que la Chine a besoin de coopérer avec les autres pays, le monde a besoin d'un partenaire commercial aussi important que la Chine. Il serait

inconcevable que l'Organisation mondiale du commerce se passe de la Chine.

La société humaine ne cesse d'évoluer et de progresser. Mais elle est toujours en proie à de graves problèmes sociaux, tels que la paupérisation, le chômage, la dégradation de l'environnement, l'expansion démographique, l'exode de réfugiés, l'immigration clandestine, la consommation incontrôlée de la drogue, la criminalité ainsi que les atteintes et les injustices commises contre divers groupes sociaux comme ceux des femmes, des enfants et des handicapés. Certains de ces problèmes ont même pris plus de relief que précédemment. C'est pourquoi la communauté internationale élève toujours plus haut sa voix en faveur du renforcement de la coopération dans le monde afin de les régler. À notre avis, il est nécessaire d'entreprendre une coopération internationale en ce domaine. Du fait que les pays du monde diffèrent entre eux par les réalités nationales et qu'ils ne rencontrent pas les mêmes problèmes sociaux, la politique de chacun en matière de développement social doit être adaptée à ses conditions spécifiques. On est donc tenu de mener, à ce propos, une coopération internationale sur la base des principes de respect mutuel, d'égalité et d'avantages réciproques, qui ne doit pas être assortie de conditions politiques ou permettre d'intervenir dans les affaires intérieures d'autrui. Les pays en développement représentent la majeure partie de la population mondiale et se trouvent confrontés à des problèmes sociaux assez sérieux. Aussi notre organisation doit-elle axer sur eux ses activités de dimension sociale.

Ces dernières années, la Chine a apporté un soutien agissant et pris une part active à une série d'importantes conférences internationales organisées par les Nations Unies, qui portaient sur l'environnement, les droits de l'homme, la population et d'autres problèmes. Elle participera activement au Sommet mondial pour le développement social, qui aura lieu en mars prochain à Copenhague. Le Gouvernement chinois prête une grande attention à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, qui se tiendra à Beijing en septembre 1995. Le peuple chinois et notamment les femmes sont remplis d'enthousiasme dans la préparation de cette grandiose rencontre mondiale et l'attendent avec ferveur.

Conformément aux demandes figurant dans les documents de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement de 1992, et compte tenu des conditions réelles du pays, le Gouvernement chinois a mis au point l'«Agenda pour la Chine du XXIe siècle — Livre blanc sur la population, l'environnement et le dévelop-

pement de la Chine au XXI^e siècle». Celui-ci est d'une grande portée directrice pour l'élaboration de notre programme de développement économique et social à moyen et à long terme.

Défendre et garantir les droits de l'homme doit constituer un volet important de la politique sociale de chaque pays. Élever sans cesse, au fur et à mesure du développement économique et social, le degré des droits de l'homme dont jouit le peuple chinois est une politique fondamentale de notre gouvernement. Nous restons convaincus qu'il faut combiner le principe d'universalité des droits de l'homme avec les particularités de chaque pays. Il est pratiquement inévitable, et d'ailleurs bien normal, que les pays du monde ne partagent pas les mêmes opinions sur le problème des droits de l'homme compte tenu de leurs réalités respectives. Nous sommes favorables au dialogue mené sur la base de l'égalité et du respect mutuel afin d'approfondir la compréhension mutuelle, et nous nous opposons à ce que l'on s'ingère dans les affaires intérieures d'autrui au nom des droits de l'homme.

L'année prochaine, l'ONU célébrera le cinquantième anniversaire de sa naissance. Pendant ce demi-siècle, d'immenses mutations se sont opérées dans la situation internationale comme au sein de notre organisation. Celle-ci, composée d'États souverains, est devenue aujourd'hui une instance internationale intergouvernementale ayant la plus large représentativité. Tous les pays qui y sont représentés, qu'ils soient grands ou petits, puissants ou faibles, riches ou pauvres, sont des membres égaux de notre organisation. Bien qu'elle présente des lacunes, la place et le rôle qui lui reviennent dans les affaires internationales de nature universelle ne sauraient être repris par aucune des autres organisations internationales ni par aucun groupe d'États. On s'attend à ce que l'ONU puisse mieux accomplir la mission qui lui est assignée par la Charte et apporter une plus importante contribution à la sauvegarde de la paix et à la promotion du développement.

Pour s'adapter aux immenses changements survenus dans la conjoncture internationale et répondre à de sérieux défis, les organismes des Nations Unies doivent être soumis à une réforme adéquate et qui s'avère nécessaire. De notre point de vue, toute réforme de l'Organisation doit s'effectuer dans le but d'aider à maintenir et à accroître le rôle actif qu'elle joue à présent dans l'arène mondiale et à améliorer l'efficacité de son action. De surcroît, en procédant à la réforme, il faut prendre pleinement en considération les aspirations et les intérêts des nombreux pays en développement qui constituent la majorité absolue des

Membres de notre organisation et contribuer à ce qu'ils puissent jouer amplement le rôle qui leur est dévolu. Il importe de faire mieux valoir la fonction et le rôle de l'Assemblée générale de l'ONU. Le Conseil de sécurité devra, grâce à la réforme, mieux exercer les attributions qui lui sont confiées par la Charte des Nations Unies. Son élargissement devra être envisagé en pleine conformité avec le principe d'équité de la répartition géographique afin de le rendre plus représentatif. Ses activités devront traduire dans une plus grande mesure la volonté collective et l'espérance commune des pays Membres de l'ONU.

Pour préparer et organiser les manifestations commémoratives à l'occasion du cinquantième anniversaire de la fondation des Nations Unies, la Chine a déjà créé un comité national ad hoc en application de la résolution pertinente de l'Assemblée générale. Nous espérons qu'à travers les activités commémoratives qui auront lieu l'année prochaine dans divers pays, on pourra dresser le bilan des expériences, envisager l'avenir et faire prévaloir davantage les buts et principes de la Charte des Nations Unies, de sorte que notre organisation puisse mieux jouer son rôle en matière de maintien de la paix et de promotion du développement.

Les deux guerres mondiales que, par malheur, nous avons connues pendant la première moitié de ce siècle ont causé de grands ravages à toute l'humanité. Et la guerre froide apparue pendant la seconde moitié du même siècle a fait planer, durant de longues années, le spectre de la guerre sur notre planète. Il est maintenant réjouissant de constater qu'une tâche historique a été accomplie en ce XX^e siècle, celle de démanteler, à l'échelle mondiale, le système colonial plusieurs fois séculaire. Nul doute que c'est l'un des plus grands exploits réalisés par la société humaine de notre époque. En portant notre regard vers le XXI^e siècle, nous sommes pleins de confiance dans l'avenir du genre humain. Le peuple chinois est disposé à oeuvrer, avec les autres peuples du monde, à l'avènement d'un siècle nouveau, pacifique et prospère.

Le Président : Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères de la France, S. E. M. Alain Juppé.

M. Juppé (France) : Monsieur le Président, la France se réjouit tout particulièrement de voir l'Assemblée générale siéger sous votre autorité. Au terme d'une année qui a été marquée par la disparition d'un homme d'État exceptionnel, le Président Houphouët-Boigny, votre élection est aussi, pour la communauté internationale, l'occasion de

s'arrêter sur la situation du continent africain, qui nous a à la fois apporté, ces derniers mois, l'espérance et la tragédie.

En Afrique du Sud, une évolution décisive s'est concrétisée cette année avec la tenue des premières élections au suffrage universel. Nous pouvons à présent afficher notre joie de voir ce pays retrouver la place qui lui revient dans le concert des nations. Inspiré par des hommes d'exception, auxquels la France veut une nouvelle fois rendre hommage, le choix du peuple sud-africain constitue un exemple et un espoir pour tous ceux qui aspirent à la démocratie, à la réconciliation et à la paix.

Au Rwanda, en revanche, une tragédie sans précédent a placé la société internationale devant ses responsabilités. Vous connaissez les efforts que la France a déployés afin de répondre à ce drame et le soutien qu'elle a pu trouver, en premier lieu, auprès des États africains. L'opération menée a permis de mettre plus de trois millions de Rwandais à l'abri des combats. Mais il nous a fallu prononcer une nouvelle fois le mot de génocide, ce qui revient à dire, près de 50 ans après la fondation des Nations Unies, que le pire, hélas, est encore possible.

Au plus profond de la seconde guerre mondiale, le général de Gaulle évoquait «la nécessité de créer dans le monde un ordre susceptible de garantir la sécurité de chacun, de mettre rationnellement en oeuvre les richesses de l'univers et de rapprocher entre eux tous les hommes de notre Terre». Le moment est venu de retrouver l'idéal qui animait la génération des fondateurs et de nous interroger avec lucidité sur les moyens nécessaires pour le mettre en oeuvre.

Presque partout dans le monde — et ce mouvement est heureux — nous assistons au regroupement des États-nations. La France, pour sa part, a fait de la construction européenne l'un des axes majeurs de sa politique étrangère. Comment n'encouragerait-elle pas la constitution de nouveaux espaces de solidarité?

L'expérience de la construction européenne engagée depuis 40 ans est un cas exemplaire. Elle n'a pas seulement mis fin aux rivalités séculaires qui avaient provoqué deux guerres mondiales. À l'ouest du continent européen, l'intégration économique et la coopération politique ont atteint un degré unique au monde.

Depuis la disparition du rideau de fer, notre premier souci est d'élargir à l'ensemble du continent européen la zone de paix et de prospérité née de ce processus. De là notre volonté de hâter l'intégration des démocraties d'Eu-

rope centrale et orientale à l'Union européenne. De là également nos efforts en vue d'organiser un partenariat avec la Russie et les États de la Communauté des États indépendants (CEI) : l'Union européenne elle-même, l'Union de l'Europe occidentale (UEO), l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) y concourent. De là encore l'initiative française, que l'Union européenne a reprise à son compte, consistant à établir un pacte de stabilité, ambitieux exercice de diplomatie préventive destiné à résoudre les questions de voisinage et de minorités qui peuvent subsister sur le théâtre européen.

L'Europe est à présent une puissance mondiale. Elle l'a démontré au cours des négociations de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), où ses efforts ont notamment débouché sur la création d'une Organisation mondiale du commerce. Ce succès majeur profitera à l'ensemble des pays membres, en mettant un terme aux pratiques unilatérales et en garantissant des échanges à la fois libres et loyaux. L'Europe assume aussi ses responsabilités internationales. Elle soutient activement les processus de paix au Proche-Orient, en Afrique australe ou ailleurs. Elle participe de longue date au combat pour le développement, notamment au travers des Conventions de Lomé. Partout, elle dégage des financements considérables, qui sont en fait les premiers au monde, au profit des populations victimes des crises humanitaires. Son action démontre que l'affirmation d'une véritable puissance régionale peut s'effectuer au bénéfice de toute la communauté internationale.

D'autres solidarités régionales tendent à s'organiser un peu partout dans le monde. Ainsi en Afrique, où la France soutient le principe d'un mécanisme de prévention, de gestion et de règlement des conflits au sein de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Nous sommes prêts à faciliter la mise sur pied des moyens militaires permettant à cette organisation d'intervenir plus rapidement, sous le contrôle des Nations Unies, dans le cadre d'opérations de maintien de la paix.

Ainsi en Asie du Sud-Est, où les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) travaillent à resserrer leurs liens économiques et à élaborer les mesures de confiance susceptibles de renforcer la stabilité de la région. Présente à travers l'Union européenne au Forum régional de l'ANASE sur la sécurité qui vient de se tenir à Bangkok, la France attache un intérêt particulier aux conséquences bénéfiques que ce processus doit exercer sur les pays de la péninsule indochinoise.

Ainsi sur le continent américain, où l'entrée en vigueur de l'ALENA ajoute au dynamisme des organisations régionales existantes, anciennes ou récentes.

Ainsi peut-être demain au Proche-Orient, où l'évolution du processus de paix permet d'envisager le développement d'une intense coopération régionale. L'organisation de liens de toute nature entre les pays concernés constituera un moyen d'enraciner la paix dans la région, au même titre que la recherche de solutions aux problèmes politiques encore en suspens. C'est pourquoi la France ne peut que réaffirmer son souci de voir les boycotts prendre fin. Le soutien financier que nous apportons au processus de paix, comme notre participation active aux négociations multilatérales, y compris dans des domaines très sensibles comme celui de la sécurité régionale, répondent à cette même conviction.

Au-delà, la volonté de la France est que l'Europe organise avec tous les pays riverains une enceinte de coopération méditerranéenne. Nous avons déjà contribué à la naissance du Forum méditerranéen, initiative égyptienne dont la première réunion s'est récemment tenue à Alexandrie. Nous ferons de cet objectif un enjeu majeur de la présidence française de l'Union européenne au premier semestre de l'année prochaine.

Partout donc le progrès des processus d'intégration et la constitution de cadres régionaux de coopération constituent des tendances positives. Il reste que ces organisations n'ont évidemment ni le droit ni la capacité de tout faire.

C'est l'Organisation des Nations unies qui est et doit demeurer l'enceinte exclusive pour l'organisation de la paix et de la solidarité à l'échelle mondiale. Il revient à l'ONU — et seulement à l'ONU — d'assurer l'équilibre international en ayant le pouvoir de décider en dernier ressort des mesures de contrainte ou d'emploi de la force. Les organisations régionales contribuent à la paix et à la stabilité internationales. Elles peuvent remplir des missions de diplomatie préventive, mais elles doivent alors s'inspirer des principes qui sont ceux des Nations Unies. Dans le domaine du maintien de la paix, le Chapitre VIII de notre Charte prévoit expressément que l'ONU peut, sous certaines conditions, s'appuyer sur les moyens dont disposent ces organisations régionales.

Mais lorsque les enjeux s'aggravent, lorsqu'une crise exige une solution contraignante, la Charte nous fait le devoir de nous en remettre au Conseil de sécurité, seule autorité habilitée à décider de mesures de contrainte ou d'emploi de la force en dehors de la légitime défense. De

telles mesures ne trouvent en effet de justification que dans la volonté de la communauté internationale. C'est pourquoi, le Conseil de sécurité doit, selon nous, exercer son autorité et sa capacité de contrôle à tous les stades des opérations qu'il décide : conception et approbation du mandat, grandes étapes de la mise en oeuvre, surveillance de l'exécution.

L'adoption d'un système de sanctions obligatoires à l'encontre d'États qui manquent à la légalité internationale est également une prérogative du Conseil de sécurité. Mais, nous en avons bien tous conscience, il s'agit là de mesures graves, exceptionnelles, qui ont sur les populations des conséquences souvent douloureuses et dont l'objet doit être par conséquent précisément cerné : exercer une pression sur un gouvernement et le faire changer d'attitude tel est l'objectif. La France propose donc que le vote d'une résolution comportant des sanctions contre un État Membre respecte mieux peut-être à l'avenir que ce ne fut le cas dans le passé trois conditions : que toutes les autres voies diplomatiques aient été explorées sans succès; que la résolution du Conseil prévoie explicitement quels sont les actes de l'État incriminé qui permettront la levée des sanctions; et, troisièmement, que le maintien des sanctions fasse l'objet d'un examen régulier et de bonne foi.

Dans le domaine du désarmement, notre organisation constitue aussi la seule enceinte où des engagements universels peuvent être contractés. Dans cette perspective, la France attache une importance particulière à ce que la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, premier traité de désarmement multilatéral, soit rapidement ratifiée et entre ainsi en vigueur en 1995. Elle souhaite que nous puissions progresser dans la voie d'un renforcement de la Convention sur l'interdiction des armes biologiques, et que de nouveaux efforts puissent être entrepris dans la lutte contre les mines antipersonnel. Je me suis réjoui lundi dernier d'entendre le Président Clinton reprendre cette idée. Enfin, l'exigence de la non-prolifération, que l'attitude de la Corée du Nord nous amène à prendre plus particulièrement au sérieux, devra aboutir, lors de la conférence de 1995, à une reconduction inconditionnelle et indéfinie du Traité sur la non-prolifération. Dans le même esprit, la France renouvelle son soutien à l'entreprise décidée l'an dernier par l'Assemblée générale, d'ouvrir la négociation d'un traité universel d'interdiction complète des essais nucléaires qui soit internationalement et effectivement vérifiable.

Au cours de ces dernières années la prévention et la gestion des crises ont mobilisé l'essentiel de nos efforts. Insensiblement, nous avons ainsi quelque peu délaissé ce qui fut un grand chapitre de l'histoire des Nations Unies, je

veux parler du dialogue entre le Nord et le Sud, des grandes conférences sur le commerce et le développement. Aussi la France propose-t-elle que notre organisation replace le combat pour le développement au coeur de son action.

Il ne s'agit pas de refaire ce qui a déjà été fait lors des décennies précédentes. Notre approche du développement a changé, et les travaux menés sous l'égide de l'ONU et de ses agences ont permis de mettre en lumière l'interdépendance de ses aspects économiques, démographiques, culturels et sociaux. C'est pourquoi les grandes conférences thématiques consacrées à l'environnement, à la population, au développement social ou à la situation des femmes, constituent aujourd'hui les instruments d'une nouvelle mobilisation en faveur du développement. C'est dans cette perspective que la France organisera à Paris, avant la fin de cette année, la signature de la Convention sur la lutte contre la désertification et le Sommet sur le sida.

Seule l'ONU est à même d'assurer la cohérence de tous ces efforts. Elle dispose de la légitimité et de l'autorité nécessaires, puisque toutes les grandes institutions concernées, y compris celles dites de Bretton Woods, appartiennent au système des Nations Unies. Pourtant, nous sentons la nécessité de renforcer leur articulation. Il nous faut en particulier veiller à ce que les politiques d'ajustement réalisées sous l'égide du Fonds monétaire international et de la Banque mondiale prennent bien en compte les exigences sociales du développement. La France s'y attache lorsqu'il s'agit de ses partenaires, et elle a ainsi récemment consenti de très importants efforts afin d'aider les pays de la zone franc à surmonter les effets à court terme de la dévaluation du franc CFA.

Le Conseil économique et social doit être le lieu où s'organise la cohérence de toutes ces organisations. La France propose donc que la prochaine réunion annuelle du Conseil, à Genève, soit l'occasion pour les ministres des États Membres de procéder personnellement à un examen complet des politiques suivies par ces diverses institutions dans le domaine du développement, et surtout d'étudier les moyens concrets qui leur permettraient de mieux travailler ensemble.

L'oeuvre de rénovation et de clarification engagée par le Secrétaire général à travers «l'Agenda pour le développement» s'inscrit naturellement dans cette perspective globale. L'Union européenne a présenté dans un aide-mémoire les recommandations qui lui paraissent susceptibles d'enrichir

ce projet. La France entend contribuer activement aux discussions que notre assemblée générale consacrerà à ce sujet.

Le rôle de notre organisation, Monsieur le Président, n'est pas moins central dans le domaine de l'aide humanitaire. La France intervient régulièrement sur le terrain, aux côtés des agences de l'ONU, et je voudrais rendre hommage au travail remarquable qui est accompli par le Haut Commissariat pour les réfugiés, le Programme alimentaire mondial et l'UNICEF, dans des conditions dramatiques. Nous avons pu apprécier toute son utilité au cours de la crise rwandaise, et nous avons eu confirmation que seule l'ONU était à même de coordonner des opérations aussi lourdes. Naturellement, des progrès devront encore être recherchés : en raccourcissant les délais de réaction de l'Organisation; en répartissant mieux les tâches entre les agences. Mais la réforme engagée, il y a trois ans, avec la création du Département des affaires humanitaires commence à porter ses fruits : nous sommes sur la bonne voie.

La France tient enfin à souligner le rôle qui incombe à l'ONU dans la création du droit international. Nous connaissons le fondement de ce droit, c'est l'universalité même des droits de l'homme. Ce principe ne saurait être remis en cause au nom de spécificités religieuses, culturelles ou nationales. Je le dis d'autant plus volontiers que la France est elle-même soucieuse de son identité et qu'elle entend bien la défendre. Mais si différents soient-ils, les hommes partagent les mêmes droits. L'existence même de notre organisation repose sur ce principe.

La France a plaidé avec constance pour accélérer le progrès des droits de l'homme, en faisant reconnaître que certains principes devaient s'imposer à l'action des États. Je tiens à saluer l'action qu'a menée depuis sa nomination le Haut Commissaire aux droits de l'homme, et à souhaiter qu'il dispose de moyens à la hauteur de la mission qui lui incombe.

La création du Tribunal pénal international sur les crimes de guerre commis dans l'ancienne Yougoslavie constitue un événement considérable. Cette initiative a pu hier susciter un certain scepticisme. Aujourd'hui, grâce à la détermination de ses juges et de son procureur, ce tribunal se met en place et commence à examiner les cas concrets qui lui sont soumis. La France appuie ces efforts et souhaite que les crimes de génocide comparables qui ont pu être commis au Rwanda amènent à leur tour la création d'une juridiction internationale.

L'oeuvre juridique des Nations unies s'étend aussi à d'autres domaines. Elle vise à régler les échanges internationaux, de sorte qu'ils soient à la fois plus libres et plus loyaux. J'ai dit la satisfaction que nous inspirait de ce point de vue la mise en place d'une Organisation mondiale du commerce. La signature, voici quelques semaines, d'un acte qui achève le travail monumental effectué par l'ONU sur le droit de la mer constitue également un événement historique.

Pour permettre à notre organisation d'assumer les lourdes et multiples tâches que je viens d'évoquer, nous devons sans cesse la réformer et adapter les moyens dont elle dispose.

Et d'abord, renforcer les moyens dont bénéficie le Secrétaire général.

Je veux ici, au nom de la France, rendre à notre Secrétaire général un hommage qui n'est pas de pure forme. Nous avons la chance d'avoir à la tête de notre organisation un homme qui, grâce aux efforts inlassables qu'il a déployés depuis deux ans, a permis de progresser dans tous les domaines : diplomatie préventive, traitement des crises, développement, gestion de l'institution. Nous devons donc lui donner les moyens de poursuivre son oeuvre.

Ainsi dans le domaine des missions de maintien de la paix, l'expérience récente a montré la nécessité de mettre à la disposition du Secrétaire général des forces militaires disponibles dans des délais très brefs, afin de faire appliquer les résolutions du Conseil de sécurité. C'est à cette fin que la France souhaite développer un «réseau des forces en attente». À l'initiative du Président de la République, elle a proposé pour sa part de mettre en permanence un module de plusieurs milliers d'hommes à la disposition des Nations Unies. Il est également essentiel que le Secrétaire général puisse contrôler l'évolution des missions de maintien de la paix. La France recommande à cette fin le recours systématique à la désignation d'un représentant spécial.

Le Secrétaire général doit pouvoir s'appuyer sur le concours de hautes personnalités particulièrement compétentes. Dans le domaine de la gestion, la création l'an passé d'un poste d'inspecteur général a constitué un progrès important. Nous attendons qu'il soit prolongé cette année par la constitution d'un comité de discipline budgétaire, comme je l'avais proposé l'an dernier à cette même tribune. Enfin, comme l'a suggéré son Premier Ministre, la France propose que soit nommé auprès du Secrétaire

général un responsable permanent chargé de la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive.

Notre assemblée est la plus universelle des institutions internationales. Il faut donc renforcer son prestige et son autorité, et la France fait à cette fin trois propositions : des sessions plus rapprochées de la Cinquième Commission, afin qu'elle assume mieux ses compétences financières, à l'égard notamment des opérations de maintien de la paix; des missions plus fréquentes de l'Assemblée face à certaines situations de crise, comme ce fut le cas en Haïti et en Afrique du sud; une mise en chantier de la réforme financière des Nations unies dont on parle depuis plusieurs années maintenant. À la suite du Groupe de travail de haut niveau mis en place l'an passé au sujet de l'élargissement du Conseil de sécurité, la France propose qu'un groupe animé par le Président de l'Assemblée générale ait cette année pour ambition de faire toutes les propositions utiles à la réforme financière de notre organisation.

Il nous faut enfin, c'est la troisième institution que j'évoquerai, réussir l'élargissement du Conseil de sécurité.

Cette question a déjà fait l'objet de discussions approfondies, qui ont permis de clarifier les positions en présence. La France, pour sa part, n'a pas de recette miracle à offrir. Mais elle considère que la solution recherchée doit répondre au double impératif de l'efficacité et de la représentativité.

D'un côté, le bon fonctionnement du Conseil de sécurité, compte tenu des missions qui sont les siennes et des circonstances dans lesquelles il intervient, implique à l'évidence que sa capacité à prendre rapidement les décisions nécessaires soit maintenue. Mais le Conseil doit aussi faire toute la place au débat public dans son processus de décision. Nous sommes donc favorables à ce que le Conseil, sans renoncer bien entendu aux consultations informelles, se réunisse en séance officielle pour entendre les Membres de l'Organisation et dialoguer avec eux avant d'arrêter sa position sur les grandes questions dont il est saisi. C'est là, croyons-nous, la vraie réponse à la demande de transparence qu'expriment de nombreuses délégations.

D'autre part, l'autorité — et donc l'efficacité — du Conseil dépendent aussi de sa représentativité. C'est pourquoi nous sommes favorables à un élargissement qui verrait entrer au Conseil de nouveaux membres, permanents et non permanents. La France confirme son appui aux vœux de l'Allemagne et du Japon d'accéder à un siège de membre permanent. Elle considère d'autre part que les représentants

du monde en développement ne doivent à aucun prix se trouver marginalisés dans le cadre de cette future réforme.

L'ONU n'existe et n'agit que par la volonté de ses États Membres. C'est une évidence qu'il convient de rappeler. Les échecs éventuels de notre organisation sont en réalité l'échec de ces mêmes États, c'est-à-dire, comme le disait tout à l'heure mon collègue britannique, notre propre échec; son efficacité dépend avant tout du degré d'engagement qui est celui de chacun d'entre nous.

Sans engagement des États, il n'y aura pas de solution à la crise financière des Nations Unies.

Chacun connaît la gravité de la situation financière de notre organisation. Chacun sait également que cette situation critique ne résulte pas seulement du montant des sommes déboursées. La véritable origine de notre crise est bien connue : elle tient à la négligence des États qui ne payent pas ou payent mal leurs contributions.

Nous nous félicitons naturellement de ce que l'un des principaux pays contributeurs ait décidé de s'acquitter d'une grande partie de ses arriérés, apportant ainsi un soulagement temporaire aux finances de l'Organisation. Nous pouvons comprendre que certains États Membres demandent que soit modifié le barème des contributions, afin de mieux prendre en compte les capacités de paiement réelles. La France souhaite que nous nous attelions dès cette session de l'Assemblée générale à cette révision du barème, conformément au principe d'équité et dans un esprit de consensus.

Mais l'équité commande aussi de rembourser mieux et plus vite les États qui fournissent les troupes nécessaires aux opérations de maintien de la paix, et qui sont donc les premières victimes des retards de paiement. Il faut que cesse une situation où certains, en réalité, payent deux fois, et d'autres pas du tout. La France demande donc une nouvelle fois la constitution d'un groupe de travail chargé de proposer toutes les mesures susceptibles de favoriser le paiement des arriérés par les États retardataires.

Sans engagement des États, il n'y aura pas non plus de réponse à l'instabilité internationale.

La France a déployé des efforts considérables afin de contribuer au règlement des crises qui ont menacé ces dernières années l'ordre international. Elle a été le premier contributeur de troupes au sein de l'ONU. Elle est actuellement le second et dispose d'une expérience reconnue dans le triple domaine de la diplomatie préventive, du maintien de la paix et de l'action humanitaire. Elle n'entend évidem-

ment donner de leçons à personne. Mais son propre engagement lui permet de dire que la mobilisation des États n'est pas aujourd'hui à la hauteur des sollicitations adressées à notre organisation.

Faut-il énumérer toutes les circonstances où l'abstention et l'attribution des États a compromis les actions décidées par le Conseil de sécurité? Combien de semaines ne nous a-t-il pas fallu attendre, l'an passé, avant que le dispositif militaire prévu par la résolution 824 (1993) sur les zones de sécurité en Bosnie soit finalement mis en place? Et chacun se rappelle comment, lors de la crise rwandaise, le renforcement des effectifs de la MINUAR, décidé à la mi-mai par le Conseil de sécurité, n'avait toujours pas été concrétisé deux mois plus tard.

Plutôt que de s'attarder sur ces déceptions, la France entend rendre hommage aux États qui ont démontré, par leur engagement et leur sens de la solidarité internationale, que les Nations Unies pouvaient se montrer efficaces : les pays africains qui ont choisi de partager avec nous les risques qu'impliquait l'opération au Rwanda; les États-Unis, qui s'emploient, en Haïti, à permettre l'application de la résolution 940 (1994) du Conseil de sécurité; les États dont les soldats sont présents à nos côtés au sein de la FORPRONU, car c'est grâce à eux qu'il existe encore aujourd'hui une chance de paix dans l'ancienne Yougoslavie. L'obstination des dirigeants serbes de Bosnie la retarde, et la France entend que la plus grande fermeté s'applique aux derniers fauteurs de guerre. Mais l'évolution de toutes les autres parties, et en particulier les autorités de Belgrade, nous fait le devoir de persévérer dans notre recherche d'un règlement négocié, et dans cet esprit la France appelle aujourd'hui les Présidents Izetbegovic, Tudjman et Milosevic, qui ont tous trois accepté le plan de paix pour la Bosnie, à reprendre le dialogue direct qui s'impose pour parvenir à un règlement d'ensemble. À défaut, la communauté internationale doit se tenir prête à proposer elle-même les termes d'un règlement global, équitable et durable, prenant en considération les intérêts légitimes des différentes communautés qui composaient l'ancienne Yougoslavie et qui doivent bénéficier de droits égaux.

Le jugement des crimes de guerre est une nécessité politique et morale à laquelle la France est fermement attachée. Nous devons par-dessus tout faire comprendre aux peuples de l'ex-Yougoslavie qu'il est d'autres perspectives d'avenir que l'enchaînement sans fin de la violence et de la vengeance. Voilà le message de la France, voilà ce qui motive l'engagement de ses soldats en Bosnie et, hélas, le sacrifice de plusieurs dizaines d'entre eux.

Il n'y a pas de fatalité de l'abstention ou de la passivité. Des volontés fortes existent au sein de notre organisation. C'est pourquoi la France souhaite lancer un appel à tous les États Membres des Nations Unies afin que le cinquantième anniversaire de notre organisation soit marqué par un vrai renouveau de notre engagement.

Des voix s'élèvent aujourd'hui pour inciter notre organisation à faire preuve de «réalisme» dans la définition des missions qui lui incombent. En lançant cet appel à la mobilisation des États Membres, la France entend réaffirmer sa conviction de toujours : face aux défis qui sont adressés à la communauté internationale, le réalisme ne consiste pas à réviser nos ambitions à la baisse, mais à nous donner les moyens de les assumer pleinement. Notre ambition ne doit pas se limiter à réaliser ce qui nous semble possible. Elle doit être aussi de rendre possible ce qui est évidemment nécessaire. C'est dans cet esprit que la France continuera à jouer activement son rôle au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de l'Ukraine, S. E. M. Gerradi Oudovenko.

M. Oudovenko (Ukraine) (*parle en ukrainien; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : C'est pour moi un très grand honneur, Monsieur, de vous féliciter de votre élection à ce poste éminent et très important de Président de l'Assemblée générale.

Je suis convaincu que les connaissances, l'expérience et les talents personnels accomplis dont vous avez fait preuve en qualité de Représentant permanent à l'Organisation des Nations Unies et de Président du Conseil de sécurité permettront de résoudre avec succès les problèmes complexes auxquels la communauté internationale fait maintenant face à la veille de la célébration du demi-siècle d'existence des Nations Unies.

Je veux aussi exprimer ma satisfaction au Président de la session précédente de l'Assemblée générale, l'Ambassadeur Insanally, dont la direction éclairée a permis l'adoption d'une série de mesures et de décisions constructives et bénéfiques pour tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies.

L'année qui s'est écoulée, depuis la dernière session de l'Assemblée générale, a été marquée par des événements importants sur le plan international, dans la plupart desquels les Nations Unies ont joué un rôle de catalyseur et de participant, par exemple le tournant historique vers la paix

au Moyen-Orient et l'élimination du système de l'apartheid en Afrique du Sud. Des événements positifs sont attendus en Ulster et dans d'autres points chauds de la planète. L'achèvement du retrait des troupes russes de l'Allemagne et des États baltes a enfin marqué la fin de l'histoire européenne de la seconde guerre mondiale. Dans ce contexte, il convient de reconnaître les mérites des dirigeants de la Fédération de Russie qui ont su faire preuve de courage et de vision politique.

Des changements radicaux se sont également produits dans la vie politique, sociale et économique de l'Ukraine, qui a récemment célébré le troisième anniversaire de son indépendance. Le peuple ukrainien, de plein gré, d'une façon vraiment démocratique, a élu Leonid Kuchma à sa présidence, et a également élu le Parlement du pays. De nouveaux dirigeants ont accédé au pouvoir exécutif. Naturellement, tous ces événements ont suscité un grand intérêt et beaucoup d'attention en Ukraine.

À cet égard, des prédictions différentes — souvent arbitraires — ont été faites sur la direction de nos politiques domestiques et étrangères, et même sur leur réorientation possible. Beaucoup de points de vue radicaux et souvent diamétralement opposés ont été entendus — par exemple si le pendule politique ukrainien balancera vers l'Est ou l'Ouest, ou si l'Ukraine restera un État indépendant et saura préserver sa souveraineté politique.

Je saisis l'occasion qui m'est offerte de prendre la parole de cette tribune pour éclaircir ces questions importantes.

Premièrement, la politique d'État de l'Ukraine sera toujours basée sur l'autorité instaurée par le peuple ukrainien lorsqu'il a confirmé à une quasi-unanimité son choix, à savoir un développement indépendant lors du référendum national qui s'est tenu en décembre 1991. Cette réalité est décisive, et les rumeurs laissant entendre que l'Ukraine finira par perdre sa souveraineté sont infondées. Nous poursuivrons l'édification d'un État indépendant, et un retour à la situation qui existait dans l'ancienne Union soviétique est impossible.

Deuxièmement, la question de savoir si l'Ukraine sera à l'Est ou à l'Ouest, ou encore ailleurs, semble aussi être une sursimplification. Je pense que c'est précisément ici, dans cette salle qui rassemble des représentants de tous les continents et de toutes les régions du monde, que la division artificielle entre l'Est, l'Ouest, le Nord et le Sud est ressentie le plus fortement. Aujourd'hui, le monde devient plus intégré, et les indices politiques de l'affiliation géographique

des pays disparaît graduellement. L'Ukraine, comme tout autre État, ne peut simplement «aller» vers l'Est ou l'Ouest. Elle est là où elle a toujours été et où elle continuera d'être à jamais. Sa principale tâche en tant qu'État ancien mais récent sur le plan politique consiste à s'intégrer progressivement aux processus européens et mondiaux comme un lien fiable dans un nouveau système mondial de relations internationales.

Bien entendu, notre politique subira certaines modifications. Le monde a changé considérablement même par rapport à la période où l'Ukraine est apparue sur la carte politique comme un État indépendant. Nous tous, y compris l'Ukraine, devons tenir compte des nouvelles réalités et réagir en conséquence. Cela est particulièrement vrai lorsqu'il s'agit de la question de l'intensification d'une coopération mutuellement bénéfique et équitable avec la Fédération de Russie et autres pays de la Communauté des États indépendants (CEI). Mais ces relations ne seront en aucune façon développées aux dépens de nos contacts avec nos autres partenaires. L'Ukraine est également préoccupée par le renforcement des relations avec les États-Unis; l'Allemagne; le Canada; les pays d'Europe centrale et de l'Est; les États d'Asie et, plus que tout, la Chine et le Japon; ainsi que d'autres pays de la région de l'Asie et du Pacifique, d'Afrique et d'Amérique latine. En d'autres termes, nos intérêts en matière de politique étrangère sont très étendus. J'aimerais souligner que sur le plan international, l'Ukraine protégera ses intérêts nationaux, y compris ses intérêts économiques, avec un dynamisme et un pragmatisme croissants.

Voilà les modifications qui devront être apportées à la politique étrangère de l'Ukraine qui, malgré des changements politiques intérieurs, reste, comme l'a déclaré le Président Leonid Kuchma, prévisible, cohérente et pondérée. Nul doute à cet égard : l'Ukraine s'est engagée et reste engagée à s'acquitter de ses obligations internationales, avec cohérence et bonne foi. C'est là une base solide de notre politique étrangère.

La vague de romantisme politique a cédé la place à des épreuves rigoureuses dans la vie politique, sociale et économique des nouveaux États indépendants nés sur le territoire de l'ancienne Union soviétique. Englobant les titres de deux romans bien connus, la tendance générale de la pensée sociale du monde postcommuniste pourrait être qualifiée de «grandes espérances emportées par le vent».

Pour parler franchement, ces sentiments n'ont pas épargné l'Ukraine, qui a immédiatement déclaré qu'elle était disposée à coopérer de manière honnête et ouverte avec tous

les partenaires intéressés. Cependant, notre État, après avoir fait des efforts tenaces, n'a constaté que récemment que la communauté internationale comprenait sa position. En même temps, la réalité de la situation actuelle de l'Ukraine est marquée par le fait que notre pays continue à subir les pressions et les soupçons de l'étranger et qu'il se heurte parfois à une réticence manifeste à comprendre l'essence de ses problèmes. Cela aggrave sensiblement la difficile situation économique actuelle du pays et ralentit le processus de réforme du marché.

Aujourd'hui, l'Ukraine fait face à des tâches ardues. Il s'agit de venir à bout de la crise économique, de normaliser la situation sociale et économique et de créer des conditions nationales et internationales favorables permettant de relever progressivement le niveau de vie de sa population. Le Président et le nouveau gouvernement orientent leurs efforts dans ce sens, mais je tiens à souligner que le problème de l'Ukraine, lorsqu'il s'agit de surmonter sa crise économique, comporte également une dimension internationale car en raison de sa situation géopolitique, l'établissement de l'Ukraine en tant qu'État souverain et économiquement puissant représente l'un des facteurs importants de la paix et de la stabilité sur le continent européen. Ainsi, il n'est pas vain d'affirmer qu'un soutien politique et surtout économique apporté à l'Ukraine constitue un placement sûr du point de vue du renforcement de la sécurité internationale. Ces réalités sont progressivement admises et l'examen de la question ukrainienne au Sommet du Groupe des Sept à Naples en porte témoignage.

L'existence d'un groupe de pays en transition vers une économie de marché est aujourd'hui un des facteurs évidents des relations internationales actuelles. L'Ukraine fait partie de ce groupe. L'expérience que nous avons acquise prouve que la période de transition ne se déroulera pas sans à-coup, qu'elle durera longtemps et qu'elle exigera des efforts considérables, notamment au niveau international. C'est cependant la seule option possible. Ce sont précisément ces aspects de la situation qui seront au centre de la déclaration de principes que le Président Kuchma se propose de faire prochainement au Parlement. Je tiens également à préciser que la situation économique difficile de notre pays s'explique en grande partie par l'énorme fardeau financier du désarmement nucléaire et l'élimination des retombées du désastre de Tchernobyl. Ces problèmes ne sont pas propres à l'Ukraine : ils ont également une dimension mondiale. À cet égard, un élément positif réside dans le fait que les problèmes des pays en marche vers une économie de marché viennent progressivement occuper leur place légitime dans les activités multiples des Nations Unies et des institutions spécialisées.

Toutefois, il semble que les États donateurs, tout en déclarant leur appui à la mise en application de réformes dans les pays en transition, se montrent néanmoins excessivement prudents lorsqu'il s'agit d'apporter le soutien voulu à des projets spécifiques dans les pays de l'Europe orientale et de la CEI. Cette attitude constitue aujourd'hui un problème grave.

Nous comptons également sur des activités ciblées de la part de la communauté internationale pour créer des conditions favorables au libre accès sur le marché mondial des exportations des pays de la région, et en particulier de l'Ukraine. Dans ce contexte, l'Ukraine se félicite de la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et a la ferme intention d'adhérer au système du GATT/OMC. Nous espérons que ce système favorisera la libéralisation du commerce et facilitera la création d'un système commercial ouvert et transparent. Après tout, l'intensification du commerce international est partie intégrante du développement économique.

En tant que pays européen, nous nous préoccupons au premier chef du problème de la sécurité en Europe dans l'acception la plus large du terme. Je voudrais exprimer certaines vues concernant la manière dont l'Ukraine conçoit la manière de garantir la paix et la situation sur ce continent.

La difficulté de faire des prévisions dans le domaine des relations internationales s'explique par un certain nombre de risques et de défis nouveaux dans le domaine de la sécurité nés de contradictions politiques, économiques, interethniques et autres. Cela a déjà engendré une vague de conflits auxquels l'Europe n'était pas prête à répondre comme il convient.

L'inquiétude sur le continent européen se manifeste nettement dans la recherche continue d'un nouveau mécanisme propre à garantir la sécurité des États dans l'Europe orientale et centrale, dont l'Ukraine fait également partie. Ce n'est pas que les structures voulues pour renforcer la sécurité en Europe soient inexistantes. Les activités de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), de l'OTAN, de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) et du Conseil de coopération de l'Atlantique Nord, comme la recherche de sécurité collective de la part des pays de la CEI, sont une réalité; mais aucune de ces structures ne peut, pour différentes raisons, combler comme il convient le vide politique et militaire apparu dans la région après la désintégration de l'URSS et du Traité de Varsovie.

C'est pourquoi l'Ukraine appuie fermement les initiatives destinées à créer une coopération de l'Europe tout entière dans différents domaines, dont celui de la sécurité.

Je voudrais rappeler que, parmi les pays de la CEI, l'Ukraine a été la première à signer le Programme de partenariat pour la paix avec l'OTAN et l'Accord sur le partenariat et la coopération avec la Communauté européenne. L'Ukraine est également devenue partie à la Conférence sur le Pacte sur la stabilité en Europe et a avancé des initiatives portant sur le renforcement de la sécurité et de la coopération en Europe centrale et orientale et dans la région de la mer Noire.

Il convient cependant de reconnaître que ni le Programme de partenariat pour la paix ni aucune autre mesure déjà entreprise, malgré tous leurs éléments positifs, ne sauraient fournir des garanties fiables de sécurité aux États intéressés. Dans la situation actuelle, il semble raisonnable, avant tout, d'examiner attentivement la question de l'édification d'une structure de sécurité paneuropéenne faisant appel à toutes celles qui existent déjà : CSCE, Conseil de coopération de l'Atlantique Nord, OTAN, UEO. Et, bien entendu, les États de l'ancienne Union soviétique devraient trouver la place qui leur revient dans cette structure. C'est précisément la méthode d'approche que préconise l'Ukraine à savoir un renforcement du partenariat et de la coopération dans une optique paneuropéenne plutôt que de chercher de nouvelles figures géométriques, ce qui, en fait, accroîtrait la division d'un continent européen déjà assez réduit à l'échelle mondiale.

Nous estimons que le renforcement de la stabilité et de la sécurité dans leur dimension paneuropéenne pourrait et devrait être complété par des mesures régionales qui assureraient l'intégration organique dans le processus global d'instauration de la confiance et de la coopération constructive.

M. Ansari (Inde), Vice-Président, assume la présidence.

Recherchant des mesures de cette nature, l'Ukraine a présenté l'Initiative sur les mesures de confiance dans la région de la mer Noire. Cette région est extrêmement importante pour nous en tant que carrefour entre l'Europe et l'Asie et entre le Nord et le Sud. L'élaboration et l'exécution de mesures de confiance précises dans les domaines militaire et politique dans la région de la mer Noire favoriseraient les relations de bon voisinage et la coopération

politique et économique entre les pays riverains de la mer Noire.

Des consultations multilatérales sur ces questions ont déjà commencé. L'Ukraine part du principe que tous les pays de la mer Noire peuvent participer à l'élaboration de mesures de confiance. À notre avis, les mesures elles-mêmes devraient être définies dans un document politiquement contraignant, qui réglerait les activités navales dans la mer Noire, établirait une procédure d'échange d'informations appropriées et favoriserait le développement de contacts entre les forces navales des États parties.

Le principe de mesures collectives destinées à maintenir la paix sous un contrôle international approprié doit être l'une des conditions importantes de la mise en oeuvre d'un système de sécurité paneuropéen. À l'heure actuelle, la sécurité nationale et internationale est menacée non pas tant par la possibilité d'une agression militaire venant de l'extérieur que par des conflits locaux et régionaux provoqués par des événements internes — économiques, ethniques, religieux et autres — et surtout par la possibilité de les voir s'étendre à des pays voisins qui pourraient y prendre part. Cela exige l'adoption de mesures préventives en temps opportun.

Procédant à l'évaluation des événements intervenus récemment dans le monde, il faut bien reconnaître que, dans l'ensemble, la diplomatie préventive occupe la première place tant dans les activités de l'ONU tendant à rétablir, maintenir et consolider la paix que dans les activités de la CSCE. Dans ce contexte, je voudrais exprimer notre reconnaissance à M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour la contribution personnelle importante qu'il a apportée à l'élaboration des éléments fondamentaux de ce domaine extrêmement important des activités internationales.

Nous apprécions beaucoup les efforts de maintien de la paix des Nations Unies destinés à régler les conflits régionaux, et nous comprenons que ces activités exigent de la part des États Membres un soutien politique, physique et financier important. Malheureusement, la situation économique difficile qui règne dans notre pays — sans parler d'une contribution excessivement élevée et injustifiée au budget ordinaire — empêche l'Ukraine d'honorer complètement ses obligations financières envers l'Organisation des Nations Unies. Nous essayons toutefois de remédier à cette situation, tout au moins en partie, en contribuant aux forces de maintien de la paix.

L'Ukraine est d'ores et déjà l'un des principaux contributeurs aux forces des Nations Unies, et elle est prête à coopérer dans ce domaine. Selon nous, assurer de façon adéquate la protection et la sécurité du personnel de maintien de la paix est une condition indispensable à cette coopération. Examinons les tristes statistiques : au cours de toutes les opérations des Nations Unies, plus de 1 000 membres des forces de maintien de la paix ont été tués. Sur le territoire de l'ex-Yougoslavie, neuf militaires ukrainiens ont perdu la vie et plus de 30 personnes ont été blessées. Le problème de la sécurité du personnel des Nations Unies devient chaque année plus aigu. Lorsqu'elle a envoyé ses troupes en Yougoslavie, l'Ukraine a pris l'initiative d'élaborer une convention internationale sur la protection du personnel de maintien de la paix des Nations Unies et a présenté un projet à cet égard. Nous espérons que les travaux sur cette question seront achevés au cours de la présente session.

Les événements de l'ex-Yougoslavie et de la Somalie nous obligent à réfléchir au problème de l'efficacité des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Le fait que l'ONU, même en utilisant les capacités d'une organisation aussi puissante que l'OTAN, n'a pas réussi à éteindre le foyer du conflit sanglant dans ces pays exige manifestement d'être examiné en détail et de donner lieu à une définition plus rigoureuse des principes régissant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Avant tout, se posent des questions telles qu'un mandat précis, un lien avec le processus de négociation, la neutralité du contingent des Nations Unies, les raisons des mesures de coercition et le concept des forces multinationales.

Aujourd'hui, avec la transition vers un monde multipolaire, il est devenu évident qu'aucun pays, si puissant que soit son potentiel économique ou militaire, ne peut plus prétendre être le garant efficace de la paix en comptant exclusivement sur sa propre force. Ceci serait incompatible avec les normes et principes du comportement, qui sont reconnues dans le monde. Malheureusement, l'ONU a montré qu'elle n'était pas entièrement prête à assumer ce rôle important.

Les opérations deviennent de plus en plus onéreuses et pesantes. Au cours des quatre dernières années seulement, les dépenses encourues par l'ONU à ces fins sont passées de 350 millions à 2,8 milliards de dollars, aggravant ainsi les problèmes financiers chroniques. De l'avis de la communauté mondiale, les opérations de maintien de la paix ont perdu leur aspect extraordinaire pour devenir des

opérations d'urgence de routine, qui ne sont pas toujours menées avec succès. Mais la principale raison de la crise que connaissent les efforts de maintien de la paix des Nations Unies réside dans le changement constaté dans les conditions et les circonstances entourant les conflits.

Les opérations classiques de maintien de la paix ont commencé après la fin de l'étape «chaude». C'est pourquoi elles ont été, en fait, des moyens très efficaces de prévention des conflits. Maintenant, dans de nombreux cas, l'ONU intervient au plus fort des hostilités, modifiant ainsi les principes du recours aux forces de maintien de la paix. Les Casques bleus ne sont pas toujours considérés comme des hôtes bienvenus par toutes les parties au conflit. C'est pourquoi le mandat des forces des Nations Unies est considérablement élargi par rapport à ce qu'il était dans le passé. Dans certains cas, ces forces ont reçu le droit d'utiliser toutes les armes disponibles — et pas seulement pour leur légitime défense.

Les parties au conflit ne sont souvent pas en mesure de fournir aux forces des Nations Unies les conditions voulues pour mener à bien leur mission d'établissement de la paix. L'un des aspects particuliers des conflits actuels réside dans le phénomène des commandants locaux, qui n'obéissent à personne, compromettant ainsi les décisions et les accords réalisés par les Nations Unies dans le cadre d'efforts destinés à parvenir à l'armistice.

Il est grand temps de rénover les principes et mécanismes des opérations de maintien de la paix sur la base de la Charte des Nations Unies. Nous estimons qu'il convient d'accélérer la création d'une force de déploiement rapide des Nations Unies, qui recruterait des volontaires et aurait un caractère extra-territorial. L'Ukraine s'est d'ores et déjà déclarée prête à prendre part à ce processus.

Une question extrêmement importante est le renforcement du rôle du droit international au sein du système des relations internationales et la création entre les États d'un climat qui éliminerait totalement tout diktat, toute ingérence dans les affaires intérieures, toute proclamation de prétendues zones d'intérêt particulier, etc. L'ONU apporte également une contribution précieuse au renforcement de la primauté du droit international. Dans ce contexte, l'Ukraine préconise le renforcement accru des normes et des principes du droit international — avant tout, des principes fondamentaux comme le respect de la souveraineté des États, l'intégrité territoriale et l'inviolabilité des frontières, la protection des droits de l'homme, y compris les droits des minorités nationales. Notre pays s'est engagé à coopérer dans ce domaine avec d'autres pays.

L'Ukraine est également prête à contribuer à la solution d'autres problèmes pressants. Il convient d'examiner de manière globale et détaillée la question de l'application de sanctions économiques contre ceux qui menacent la paix et la sécurité. L'expérience déjà acquise par l'ONU dans ce domaine prête le flanc à une critique justifiée de l'efficacité de ces sanctions. Il est temps de songer sérieusement à créer un mécanisme permettant de mettre en oeuvre l'Article 50 de la Charte des Nations Unies, afin de protéger les intérêts économiques des pays tiers qui subissent des pertes considérables du fait de l'application rigoureuse des sanctions.

L'Ukraine a déjà perdu plus de 4 milliards de dollars à la suite de l'application de sanctions contre la Yougoslavie. Malheureusement, les structures internationales n'ont pas accordé l'assistance voulue à notre pays pour lui permettre de surmonter les problèmes économiques provoqués par l'embargo. De toute évidence, les mesures collectives destinées à appliquer des mesures de coercition ne peuvent être prises sur une base aussi injuste, car cela aggraverait encore la perte de confiance dans le mécanisme des sanctions.

D'une façon générale, la nécessité d'une réforme en profondeur de l'Organisation des Nations Unies, afin d'en accroître l'efficacité tout en réduisant les dépenses de fonctionnement, constitue un problème extrêmement sérieux. Je suis persuadé que ce problème n'est plus simplement d'ordre administratif et budgétaire mais qu'il tend à se ranger en tête des grands problèmes politiques. De nombreux pays, dont l'Ukraine, éprouvent à l'heure actuelle les plus grandes difficultés à convaincre leurs citoyens de la nécessité de verser des contributions excessivement importantes au budget d'organisations internationales.

La limitation des armements et le désarmement — sujets qui occupent traditionnellement une place importante dans la politique étrangère de l'Ukraine — soulèvent encore de nombreux problèmes. Nous appuyons les efforts visant la mise en oeuvre de la Convention sur les armes chimiques. Nous participons activement à l'élaboration de mécanismes efficaces de contrôle international concernant l'application de la Convention sur les armes inhumaines, la Convention sur l'interdiction des armes biologiques, le Traité sur les forces armées classiques en Europe et d'autres instruments internationaux auxquels l'Ukraine est partie. Nous attachons beaucoup d'importance à l'élaboration du Traité d'interdiction complète des essais, à laquelle on procède actuellement dans le cadre de la Conférence du désarmement. Ces activités prouvent que l'Ukraine mène une politique constante dans le domaine de l'interdiction des armes de destruction massive; elles attestent de son ouver-

ture et de sa détermination de coopérer, de son attachement au respect de ses obligations. L'Ukraine est pour l'égalité de tous les États parties aux traités internationaux et appuie le caractère universel et non discriminatoire de ces traités.

C'est précisément à partir de cette position que l'Ukraine envisage le désarmement nucléaire, qui, à l'étape actuelle, est pour elle le problème le plus complexe. Il convient de souligner que l'Ukraine est le premier État du monde à avoir assumé, volontairement et unilatéralement, l'obligation d'éliminer les armes nucléaires situées sur son territoire — troisième potentiel nucléaire du monde — et qu'elle envisage d'accéder au statut de puissance non nucléaire.

La décision concernant le statut d'État non nucléaire a été approuvée par le Parlement ukrainien, tant pour satisfaire les intérêts bien compris de notre État que ceux de l'humanité tout entière. Cette décision était fondée sur la profonde croyance de notre peuple dans l'aspect moral de l'option non nucléaire et n'était pas le résultat d'une quelconque pression extérieure.

Par ailleurs, l'Ukraine, en tant qu'État qui a, de son plein gré, renoncé aux armes nucléaires — moyen de dissuasion le plus efficace — est évidemment en droit d'obtenir des garanties de sécurité fiables de la part des autres États nucléaires et une aide économique et technique appropriée de la part de la communauté internationale en vue de l'élimination de ces armes.

Malheureusement, nos partenaires n'ont pas immédiatement compris ces exigences légitimes, et nous avons perdu beaucoup de temps. Les conditions qui auraient permis au Parlement ukrainien de revenir sur les réserves qu'il avait au moment de la ratification du Traité START et du Protocole de Lisbonne et de procéder au retrait effectif des ogives nucléaires de l'Ukraine en vue de leur élimination future n'ont été réunies qu'après la signature de la Déclaration trilatérale des Présidents de l'Ukraine, des États-Unis et de la Fédération de Russie et la conclusion des accords d'application correspondants.

Le Parlement ukrainien envisage d'examiner très prochainement l'adhésion de notre État au Traité sur la non-prolifération (TNP). Aujourd'hui, le règlement de cette question dépend principalement du parachèvement d'un texte de document acceptable relatif à l'octroi à l'Ukraine de garanties de sécurité nationale par les États nucléaires.

Selon l'Ukraine, lesdites garanties doivent être multilatérales et concerner directement l'Ukraine en tant qu'État

qui, pour la première fois dans son histoire et de sa propre initiative, est en train de se débarrasser des armes nucléaires; ces garanties doivent prévoir un mécanisme de consultations qui pourrait intervenir au cas où la sécurité de l'Ukraine serait menacée. Dans ce processus, nous attachons beaucoup d'importance au rôle de l'ONU en tant qu'organisation internationale la plus autorisée en la matière.

Pour terminer, je voudrais dire notre optimisme quant à l'évolution future de l'ONU et la coopération internationale. La vie internationale est aujourd'hui très complexe et contradictoire : elle est faite de moments d'inquiétude et d'échecs, mais elle est ponctuée aussi de réels changements historiques qui ont permis la fin de la guerre froide et le passage à une coopération constructive. Il est hautement symbolique que cela se produise à la veille du cinquantième anniversaire de l'ONU, née des ruines de la seconde guerre mondiale. Au nom de l'Ukraine, qui a subi de très lourdes pertes au cours de cette guerre, je voudrais appuyer la proposition tendant à proclamer 1995 année universelle de la commémoration des victimes de cette guerre, la plus meurtrière de toutes.

Les réalités de l'heure offrent une solide base à la coopération, à la stabilité et à la paix mondiales. Ne ménageons donc aucun effort afin de ne pas laisser échapper cette occasion historique.

Le Président (*interprétation de l'anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la Grèce, S. E. M. Karolas Papoulias.

M. Papoulias (*parle en grec; interprétation à partir d'un texte anglais fourni par la délégation*) : Qu'il me soit dès l'abord permis d'exprimer les chaleureuses félicitations du Gouvernement grec à M. Amara Essy à l'occasion de son élection à la présidence de la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale. Nous nous réjouissons particulièrement de ce que sa présence, cette année, à la tête de nos travaux fournira aux États d'Afrique, avec lesquels la Grèce entretient d'excellentes relations, une occasion nouvelle de contribuer de façon importante au succès de nos travaux. Je tiens également à remercier S. E. l'Ambassadeur Insanally pour la manière constructive et efficace dont il s'est acquitté de ses fonctions de Président de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session.

Je saisis l'occasion pour adresser mes félicitations sincères au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Boutros Boutros-Ghali, qui lutte avec courage, énergie, volonté politique, clairvoyance et perspicacité pour un monde nouveau, un monde dans lequel la loi et l'éthique

prévaudront, et pour la restructuration de l'Organisation afin qu'elle soit en mesure de relever les défis de notre temps. Il a tout notre appui dans ses efforts pour s'acquitter de sa mission.

Le Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne, en sa qualité de Président du Conseil de l'Union européenne, a prononcé hier une déclaration, au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Mon gouvernement souscrit à la teneur de cette déclaration. Je voudrais, cependant, revenir sur quelques questions qui revêtent un intérêt particulier pour la Grèce et qui, en plus d'avoir été abordées dans la déclaration de mon collègue allemand, Klaus Kinkel, sont développées plus en détail dans le mémoire de l'Union européenne.

L'Organisation des Nations Unies est confrontée aux défis et aux préoccupations du moment. Et aujourd'hui, plus que jamais, elle doit devenir l'instance vers laquelle peuvent se tourner tous ceux qui souffrent de l'injustice, sachant que justice sera rendue. À cette fin, c'est notre devoir à tous de nous conformer aux principes de la Charte des Nations Unies, que nous avons acceptée de plein gré, et d'observer les règles, à l'élaboration et à la mise en place desquelles nous avons contribué. Dans ce contexte, tous les Membres doivent respecter les résolutions des Nations Unies, notamment celles du Conseil de sécurité, l'organe auquel la communauté internationale a confié la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. C'est l'unique moyen dont nous disposons pour consolider la stature morale de l'Organisation et contribuer à la réalisation de ses objectifs.

Compte tenu de tout cela, nous reconnaissons et nous appuyons fermement les efforts du Secrétaire général en matière de diplomatie préventive et du maintien et de la promotion de la paix et de la sécurité internationales, dans un cadre plus large qui, outre les aspects politiques et militaires, a également une dimension économique et sociale, notamment pour ce qui est de la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.

Le respect des droits de l'homme constitue l'un des facteurs les plus importants du maintien de la paix et de la sécurité internationales et doit être considéré comme une condition préalable au développement dans tous les domaines et pour la préservation de la démocratie. La Conférence mondiale des droits de l'homme de Vienne a été un jalon important, tout comme la création du poste de Haut Commissaire pour les droits de l'homme, dont nous appuyons pleinement le mandat, et la mission du Centre des droits de l'homme. Les principes de la Déclaration universelle des

droits de l'homme et ceux de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, ainsi que d'autres actes et instruments internationaux, devraient inspirer les actions de tous les États Membres quotidiennement.

La communauté internationale est appelée à faire face à de nombreux problèmes qui se posent à certains Membres de l'Organisation. Heureusement, des progrès considérables ont été réalisés au cours de l'année écoulée pour certains d'entre eux.

Je voudrais tout d'abord parler du cas du Moyen-Orient. La Grèce, pays voisin et ami traditionnel des peuples de la région, se réjouit particulièrement des mesures prometteuses prises récemment pour consolider la paix et la sécurité et pour parvenir à des arrangements satisfaisants pour le peuple palestinien, ce qui ouvrira des perspectives de règlement définitif, acceptable pour tous, de la longue crise du Moyen-Orient.

L'autre cas dont je voudrais parler est la restauration de la démocratie en Afrique du Sud. Qui ne conviendra pas que le changement pacifique réalisé dans ce pays par des dirigeants, tels que le Président Mandela et le Vice-Président De Klerk, est un exemple à suivre? Ce changement n'a cependant été possible que parce que les deux hommes avaient la volonté d'abolir le système de l'apartheid et d'établir une démocratie fondée sur la tolérance et le respect des droits de l'homme.

La Grèce, dans les deux cas, a fait de son mieux pour contribuer au succès des efforts déployés à cette fin.

Toutefois, durant la même période, l'humanité a connu des crises qui ont causé la perte d'un nombre incalculable de vies humaines et de terribles souffrances. On peut malheureusement en citer de maints exemples, en Afrique, en Asie, en Amérique centrale et en Europe. Le Rwanda, où la tragédie frise le génocide, est l'un des cas les plus criants. La Grèce, en tant que membre de la troïka européenne, a pris part à une mission de l'Union européenne au Rwanda et dans les pays voisins, afin de contribuer à la recherche d'une solution à ce conflit politique tragique et au problème des réfugiés.

En tant que représentant d'un pays des Balkans qui a un intérêt primordial dans la stabilité de cette région et qui contribue résolument à sa consolidation, je vais maintenant parler du conflit dans l'ex-Yougoslavie, qui continue d'être une source de graves préoccupations pour la communauté internationale, et pour les pays européens en particulier.

Malgré les grands efforts de la communauté internationale, la guerre fait rage dans la région, pour la quatrième année consécutive. Les victimes des deux côtés sont innombrables et le nombre de réfugiés augmente de façon dramatique. La Grèce participe activement à tous les efforts internationaux d'établissement de la paix. Au cours des six premiers mois de l'année, lorsque la Grèce a présidé l'Union européenne, mon pays a pris une série d'initiatives visant à parvenir à une solution politique du conflit par la voie de la négociation.

Les propositions du Groupe de contact constituent une base réaliste de règlement et doivent être acceptées par la partie serbe bosniaque également. L'attitude résolue du Président Milosevic vis-à-vis des Serbes de Bosnie renforce cette approche, et nous espérons que cela mènera les Serbes de Bosnie à accepter le plan de paix. À ce titre, nous nous félicitons des résolutions 942 (1994) et 943 (1994) du Conseil de sécurité.

La concentration des efforts visant à mettre fin à la guerre en Bosnie-Herzégovine ne signifie pas qu'il faille moins s'attacher à trouver une solution au problème des Krajinas, dont l'importance ne doit pas être sous-estimée. La Grèce est disposée à contribuer activement au rapprochement des parties pour qu'un règlement mutuellement acceptable puisse être réalisé.

Nous avons, toutefois, hérité d'un autre problème depuis la dissolution de l'ex-Yougoslavie, celui de l'ex-République yougoslave de Macédoine. Il réside dans le fait que le nouvel État insiste pour s'appeler «Macédoine». Le peuple et le Gouvernement grecs ne peuvent accepter cette dénomination étant donné les dispositions de la Constitution de Skopje de l'ex-République yougoslave de Macédoine, la propagande contre notre pays ainsi que l'appropriation des emblèmes nationaux et historiques grecs sur son drapeau, car tout cela témoigne de prétentions irrédentistes à l'égard de la Grèce. Nous espérons que les bons offices de M. Vance, sur la base de la résolution 817 (1993) du Conseil de sécurité, et le processus de négociation qui en a découlé et dans le cadre duquel la Grèce a fait preuve de bonne volonté et d'une démarche constructive, porteront bientôt leurs fruits.

Une autre question sérieuse européenne et internationale, dont l'intérêt est considérable pour les Nations

Unies, l'Union européenne et la Grèce en particulier et qui, malheureusement, reste non réglée est celle de Chypre. Plus de 20 ans après l'invasion turque de Chypre et 20 ans après que cette instance, dans cette même salle, eut demandé le retrait immédiat de toutes les forces d'occupation étrangères, une partie considérable de Chypre demeure sous occupation. Les droits de l'homme élémentaires sont encore bafoués et la tragédie des réfugiés, des personnes portées disparues et isolées n'a jamais eu de cesse. En outre, malgré les résolutions pertinentes des Nations Unies, l'installation massive de colons turcs se poursuit, modifiant ainsi la composante démographique de l'île.

Dans son dernier rapport au Conseil de sécurité, le Secrétaire général a reconnu incontestablement que c'est le manque de volonté politique des Chypriotes turcs qui a, durant des années, entravé tout progrès dans le processus de paix. La conclusion du Secrétaire général ne peut être remise en question, malgré les nombreuses tentatives qui sont faites pour cacher la vérité. Pour ceux qui voudraient ne pas voir la réalité, la récente décision des Chypriotes turcs, rejetant la base même d'un règlement — à savoir la Fédération — approuvée et recherchée depuis le début ainsi que le soutien sans équivoque et inconditionnel que cette décision a reçu d'Ankara ont révélé les vrais sentiments et objectifs turcs : le mépris des résolutions des Nations Unies et la préservation de territoires illégalement acquis du fait d'une invasion et d'une occupation.

Il est évident que cette attitude provocatrice turque est soutenue par la présence militaire turque dans l'île, restée impunie des années durant. Voilà pourquoi nous pensons qu'en priorité, les efforts de la communauté internationale devraient porter en particulier sur le retrait des troupes d'occupation turques. À cet égard, la proposition juste et équilibrée du Président Clerides sur la démilitarisation de Chypre devrait être sérieusement examinée.

Les récents efforts du Secrétaire général progressent et nous attendons d'en voir les fruits. Il reste qu'un simple appui verbal de la communauté internationale vis-à-vis de l'initiative du Secrétaire général ne saurait suffire. Il est temps d'aider le Secrétaire général par des actions concrètes à l'égard d'Ankara, actions qui seraient, bien entendu, un facteur décisif de l'évolution de la situation à Chypre. Si, toutefois, ces efforts n'aboutissent pas, comme cela s'est produit dans d'autres cas, la communauté internationale devra examiner de nouvelles mesures et méthodes de nature à assurer l'application des résolutions des Nations Unies demandant le rétablissement de la souveraineté, de

l'intégrité territoriale et de l'unité de la République de Chypre ainsi que le respect des droits et libertés de tous ses citoyens.

Le renforcement de relations de bon voisinage sur la base du respect du droit international, de la souveraineté nationale, des droits de l'homme et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres États constitue la pierre angulaire de la politique étrangère de la Grèce. La mise en oeuvre de ces principes revêt une importance particulière en ce qui concerne les relations entre la Grèce et ses voisins. À cet égard, le Gouvernement grec souhaite sincèrement la normalisation des relations entre la Grèce et la Turquie.

Il va sans dire qu'une telle normalisation des relations gréco-turques présuppose une solution juste et durable du problème de Chypre et le rétablissement de la primauté du droit international en ce qui concerne Chypre. En outre, le respect du droit international et des droits de l'homme, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies, de l'Acte final d'Helsinki et de la Charte de Paris, est la seule base possible pour l'instauration et la consolidation d'un climat de confiance réciproque entre la Grèce et la Turquie.

Ce sont les mêmes principes qui guident la Grèce dans sa politique étrangère à l'égard de l'Albanie. Grâce à un dialogue que nous avons systématiquement recherché, nous aspirons au développement de relations de bon voisinage et de coopération dans tous les domaines, dans le cadre du respect mutuel quant à l'intégrité territoriale et à la souveraineté nationale et de la mise en oeuvre inconditionnelle des instruments internationaux protégeant le respect des droits de l'homme.

Cette politique trouve son illustration éclatante dans l'aide économique multiple et appréciable et l'assistance humanitaire que mon pays a accordées à l'Albanie durant ces dernières années, en guise de soutien à la reconstruction de ce pays après une longue période de régime totalitaire et à son économie sous diverses formes, y compris les transferts considérables effectués par les immigrants albanais illégaux dont des centaines de milliers vivent et travaillent illégalement en Grèce.

Par ailleurs, l'importante minorité grecque en Albanie, qui avait été privée de tous ses droits fondamentaux par l'ancien régime, espérait qu'un changement de gouvernement entraînerait une transformation de sa situation. Malheureusement, le nouveau Gouvernement albanais a poursuivi la même politique que ses prédécesseurs. Des

membres de cette minorité sont persécutés et de nombreux droits fondamentaux de l'homme et des minorités internationalement reconnus sont déniés et bafoués dans la pratique, en dépit des assurances verbales rassurantes du Gouvernement albanais. C'est le cas par exemple dans le domaine de l'éducation, objet de préoccupation particulière pour M. Van Der Stoel, le Haut Commissaire pour les minorités nationales de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, avec qui le Gouvernement grec coopère de façon harmonieuse.

La politique d'oppression du Gouvernement albanais a connu son paroxysme avec les peines sévères prononcées à l'encontre de cinq responsables de la minorité grecque, après une parodie d'enquête et de procédure judiciaire, comme cela a été remarqué par des observateurs neutres d'organisations internationales. Tout cela confirme l'impression que les dirigeants albanais encouragent les harcèlements à l'encontre de la minorité grecque pour contraindre ses membres à abandonner leurs foyers ancestraux.

Comme elle en a donné l'assurance au Secrétaire général, la Grèce souhaite sincèrement que se développent des relations de bon voisinage et de coopération constructive avec l'Albanie. Elle exhorte le Gouvernement albanais à respecter, conformément à ses responsabilités internationales, les droits de l'homme et les libertés fondamentales de la minorité grecque, afin de créer les conditions propices à l'établissement de telles relations.

Il y a bien d'autres problèmes sur lesquels j'aimerais faire connaître les vues de mon pays. Mais le temps dont nous disposons étant limité, je me bornerai à évoquer les plus pressants.

Des mesures importantes et audacieuses ont été prises dans le domaine du désarmement. Même si l'affrontement Est-Ouest a pris fin, le contrôle des armements et le désarmement restent des questions primordiales étant donné l'apparition de nouvelles sources de tension qui menacent les efforts que nous faisons pour favoriser la non-prolifération des armements.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a joué un rôle important jusqu'ici, et nous croyons que sa prolongation inconditionnelle et illimitée à la Conférence de 1995 consolidera encore l'ensemble du statut juridique de la non-prolifération.

Nous espérons aussi que les négociations en vue d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires donneront bientôt des résultats positifs.

En outre, la Grèce espère contribuer à l'entrée en vigueur, le plus rapidement possible, de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques en encourageant sans retard le processus pertinent de ratification.

Par ailleurs, mon pays s'inquiète profondément du problème que pose la présence croissante de mines et autres engins explosifs, et il a décidé de proclamer un moratoire général concernant l'exportation, la vente ou le transfert de toutes les mines terrestres antipersonnel. Nous invitons tous les États à adopter des mesures similaires.

Il est temps d'accélérer et de renforcer les négociations multilatérales dans le domaine du désarmement. La communauté internationale doit montrer qu'elle est prête à prendre les mesures de nature à trouver des solutions pratiques aux problèmes du désarmement et de la sécurité internationale. Nous pensons qu'un élargissement de la Conférence du désarmement à Genève y contribuerait grandement.

Il faut de plus accorder une attention toute spéciale au continent africain, non seulement pour trouver un règlement aux divergences politiques entre les différents États, mais aussi pour créer les conditions sociales, économiques et politiques indispensables au rétablissement de la paix et de la sécurité et à l'amélioration de la situation économique dans tous les pays africains.

Les Nations Unies insistent à juste titre sur les domaines économiques et sociaux, qui sont essentiels à la coexistence pacifique entre les peuples. Nous devons tous soigneusement examiner l'Agenda pour le développement et essayer de trouver un moyen qui permettrait aux pays en développement de bénéficier des réalisations des États industrialisés. Nous devons oeuvrer ensemble pour trouver une nouvelle forme de relations économiques, en tenant compte des difficultés auxquelles nous sommes tous confrontés.

La Conférence internationale sur la population et le développement, qui vient d'avoir lieu au Caire, le prochain Sommet mondial sur le développement social, qui aura lieu à Copenhague en mars 1995, la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, prévue en septembre 1995 à Beijing, et toutes les autres réunions qui ont eu lieu l'année écoulée au sujet de questions économiques et sociales, sont un pas dans la bonne direction.

En outre, je crois utile de souligner l'importance que la Grèce attache à la lutte contre le fléau international du terrorisme. Mon pays condamne catégoriquement tous les actes terroristes et contribue activement — en oeuvrant en étroite coopération avec les pays tiers et les organisations internationales compétentes — à tous les efforts et activités visant leur élimination. Nous tenons cependant à souligner que le développement économique et social, la sauvegarde de la primauté du droit et le respect des droits de l'homme et des libertés individuelles sont le meilleur moyen de se débarrasser à jamais de ce fléau international.

Pour terminer, je voudrais dire l'intérêt que mon pays porte à l'évolution future des aspects institutionnels de l'Organisation, et plus particulièrement du Conseil de sécurité, et souligner que la Grèce est prête à contribuer activement aux consultations actuellement en cours sur ces questions, afin de parvenir au meilleur résultat possible pour tous les Membres des Nations Unies.

Dans le même esprit, je tiens à réaffirmer l'attachement total et indéfectible de la Grèce aux buts et principes de l'Organisation dans le contexte de la coopération et de la solidarité internationales. Nous voulons contribuer par tous les moyens à la lutte et aux efforts entrepris pour créer des conditions durables qui, au seuil du nouveau millénaire, permettront d'assurer à tous les peuples la pleine jouissance des bienfaits de la liberté et du développement dans un environnement pacifique, démocratique et créateur.

La séance est levée à 13 h 30.